

INFOS' CHASSE 67

LE MAGAZINE
DES CHASSEURS DU BAS-RHIN



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS DU BAS-RHIN

N°74 JUIN 2018

EN SUPPLÉMENT
Le carnet vert
2018/2019



NUMÉRO SPÉCIAL

Assemblée Générale de la FDC 67

Pages 4 à 19

110
ANS

FRANKONIA

votre partenaire privilégié
pour votre saison de chasse



1

Economisez
€ 60,00

€ 99,00
€ 39,00

1 Sac à dos avec siège amovible Hunting Backpack

Idéal pour la chasse, la pêche ou le camping. Il est équipé d'un siège robuste, amovible, confortable avec assise rembourrée. Pourvu d'une ceinture de maintien rembourrée et de bretelles ajustables. Il dispose de nombreux rangements: 1 grande poche avec compartiments, 1 petite poche sur la ceinture, 1 poche smartphone, 1 poche bouteille, 1 petite poche sur le dessus, 2 petites poches latérales, 1 poche avant, 1 cartouchière.

No. 199953

99,00 39,00 €



2

Economisez
€ 340,00

dès € 3.330,00
€ 2.990,00

2 Lunette de visée Z8i 1-8x24 SWAROVSKI OPTIK

La lunette Z8i 1-8x24 offre un champ de vision impressionnant à grossissement simple, soit 42,5 m. Le modèle Z8i 1-8x24 offre un confort exceptionnel et une bonne identification de la cible. Elle est livrable avec le rail de montage SR pour une pose rapide et aisée. Zoom: grossissement 8x. Grand champ de vision, précision et haute définition, réticule lumineux et tourelle balistique en option.

No. 191302/001, Avec rail

~~3.330,00~~ 2.990,00 €

No. 191301/001, Sans rail

~~3.260,00~~ 2.890,00 €



Economisez
€ 5,00

dès € 14,95
€ 9,95

3a

3b

3a Goudron végétal 5 kg

Badigeonnez les arbres concernés à une hauteur d'env. 50 à 100 cm et le gibier (cerfs et sangliers) sera attiré de loin par l'odeur du goudron. Il se frotte aux arbres badigeonnés pour désinfecter leur fourrure. Contenu 5 kg.

No. 13047

29,95 19,95 €
(1 kg = 5,99 €)

3b Goudron végétal 2,5 kg

Attractif éprouvé depuis des années. A apposer sur un arbre. Contenu 2,5Kg.

No. 190891

14,95 9,95 €



VENTE PAR CORRESPONDANCE:

Téléphone 03 89 83 25 50
Téléfax 03 89 83 25 59

mail@frankonia.fr
frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:

18, rue du Château, 4, rue Transversale C
68190 Ensisheim 67550 Vendenheim
Téléphone 03 89 81 02 08 Téléphone 03 90 20 34 50

Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 29 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein «le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage: ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.



Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an,
Klein Inter Autos
a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire
des économies sur votre prochaine voiture !

À l'exposition
de trophées de cerfs
et de daims 2018
à Geudertheim

KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein

Tél. 03 88 98 80 11

www.kleininterautos.com

kleininterautos@9business.fr



Estelle Glattard
Directrice

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geuderthheim • Tél. 03 88 79 12 77

Fax: 03 88 79 33 22 • Courriel: fdc67@fdc67.fr • Internet: www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique: **du mardi au vendredi de 10h à 16h** sans interruption

Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E - ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geuderthheim



Hugui Boquel
Responsable
du service administratif
03 88 79 83 81



Camille Ferrer
Comptabilité



**Alexandra
Barthel-Dick**
Secrétariat



Valérie Villard
Secrétariat



Patrick Jung
Responsable
du service technique
06 80 74 70 39



Nicolas Braconnier
Technicien chef
06 80 74 71 61



Romain Weinum
Technicien
06 86 80 24 85

LE MOT DU PRÉSIDENT

L Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est renouvelable le 18 juillet 2018. Votre Fédération a demandé le 6 avril 2018 une prorogation de 6 mois afin de prévoir sa compatibilité (comme nous y oblige la loi avec le Plan Régional Forêt Bois devant être finalisé fin 2018). Je vous rappelle ci-dessous le cadre législatif dans lequel sera discuté notre Schéma et en particulier les prescriptions concernant l'agrainage.

Selon l'Article L425-1 du Code de l'Environnement:

Un schéma départemental de gestion cynégétique est mis en place dans chaque département. Ce schéma est établi pour une période de six ans renouvelable. Il peut être prolongé, pour une durée n'excédant pas six mois, par arrêté du représentant de l'Etat dans le département lorsque les travaux d'élaboration du nouveau schéma n'ont pu être menés à leur terme avant l'expiration du schéma en cours. Il est élaboré par la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs, en concertation notamment avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers, en particulier lorsque le programme régional de la forêt et du bois prévu à l'article L. 122-1 du code forestier fait état de dysfonctionnements au regard de l'équilibre sylvocynégétique. Le schéma est compatible avec le plan régional de l'agriculture durable mentionné à l'article L. 111-2-1 du code rural et de la pêche maritime et avec les programmes régionaux de la forêt et du bois mentionnés à l'article L. 122-1 du code forestier. Il est approuvé, après avis de la commission départementale compétente en matière de chasse ou de faune sauvage, par le préfet, qui vérifie notamment qu'il est compatible avec les principes énoncés à l'article L. 420-1 et les dispositions de l'article L. 425-4 du présent code et qu'il prend en compte le schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires défini à l'article L. 201-12 du code rural et de la pêche maritime.

Selon l'Article L425-2 du Code de l'Environnement:

Parmi les dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique figurent obligatoirement: (...) les prescriptions relatives à l'agrainage et à l'affouragement prévues à l'article L. 425-5, (...).

Selon l'Article L425-5 du Code de l'Environnement:

L'agrainage et l'affouragement sont autorisés dans des conditions définies par le schéma départemental de gestion cynégétique.

A ce cadre s'ajoute la **Circulaire ministérielle du 18 février 2011 relative au renouvellement des schémas départementaux de gestion cynégétique, dite circulaire NKM** (du nom de la Ministre Nathalie Kosciusko-Morizet): cette circulaire a fait l'objet d'une publication sur le site internet officiel du 1^{er} Ministre. **Elle devient de ce fait opposable et le préfet peut s'en prévaloir.**

*« Un point de vigilance concerne l'encadrement de l'agrainage. Les schémas constituent le cadre de fixation de règles pour l'agrainage (art. L. 425-5 du code de l'environnement). Je tiens à ce qu'à l'avenir toutes les dispositions nécessaires soient intégrées dans le schéma et à ce qu'aucun autre acte administratif n'interfère avec ce texte. Dans le cadre du Plan national de maîtrise du sanglier, un groupe de travail a élaboré des préconisations qui ont fait l'objet d'un consensus entre les parties prenantes. Ces préconisations sont les suivantes: **l'agrainage de dissuasion** peut être autorisé exclusivement pendant les périodes de sensibilité des cultures (vous vous réferez pour cela au tableau joint en annexe); **toute autre forme d'agrainage** doit faire l'objet d'un accord local entre les parties, comprenant notamment le monde agricole.*

Vous veillerez à ce que ces principes soient respectés.»

Voilà le cadre juridique:

L'agrainage de dissuasion implique selon NKM un agrainage **continu** avec maïs durant la période de sensibilité des cultures. L'agrainage appât (KIRRUNG) qui fait partie de nos us et coutumes locales se discute dans les autres formes d'agrainage dont le but est de réduire les populations pléthoriques de sangliers. Selon les résultats du questionnaire aux chasseurs parus dans l'Infos'Chasse de février 2017, ceux-ci **ont donné mandat** aux instances dirigeantes de la FDC de défendre **l'essentiel des modalités d'agrainage en vigueur actuellement**. Nous nous y attacherons avec force, conviction et diplomatie. Si les discussions s'annoncent difficiles, nous les devons aux quelques chasseurs qui n'ont pas respecté les modalités d'agrainage en vigueur.

Gérard Lang, *Président de la FDC 67*



En couverture:

la nouvelle jachère pédagogique porte ses fruits avec la venue de nouveaux levrauts.

Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

28 AVRIL 2018
GEUDERTHEIM



Rapport moral

présenté par Gérard Lang, Président de la FDC 67

Comme tous les ans, je suis heureux de vous accueillir pour cette nouvelle Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin. C'est un moment particulier dans la vie d'une Fédération des Chasseurs, un moment de rencontre et de convivialité.

Comme il est de coutume, je vais vous présenter le rapport moral. Comme tous les ans, je vous dispenserai du rapport d'activités complet et de l'énumération de toutes les réunions auxquelles nous avons assistées.

La campagne 2017/2018 a été marquée par une actualité riche et variée au niveau national ainsi qu'au niveau départemental. Je vous en présenterai l'essentiel.

La Peste Porcine Africaine (PPA)

Un peu d'histoire: la PPA fait son apparition sur le continent africain avec l'arrivée du porc européen et y reste cantonné dans un premier temps. En 2007, elle gagne la Géorgie, l'Arménie, l'Iran et la Russie, puis s'étend à l'Union Européenne (Lituanie, Pologne) en 2014. À l'été 2017 on la signale en République

Tchèque puis à l'automne à Varsovie (Pologne). Le 1^{er} cas apparaît en Hongrie en avril 2018, ce qui inquiète l'Allemagne et le Danemark, grands producteurs de porcs.



Gérard Lang,
Président de la FDC 67

Diversité des voies de contamination

Estonie: la maladie se propage par le transport (les roues et bas de caisse de camions d'exploitation forestière).

Pologne: lors d'un transport de produits contaminés, elle migre vers l'ouest et gagne la Pologne depuis la Biélorussie.

République Tchèque: de la charcuterie contaminée jetée dans des poubelles est consommée par des sangliers.

Roumanie: la PPA est principalement transmise à des porcs d'élevage par la filière porcine.

Malgré la diversité des situations, l'extension de la maladie est systématiquement liée à l'activité humaine (transports d'animaux ou de viandes, gestion forestière...) qui déplace la maladie souvent sur de longues distances.

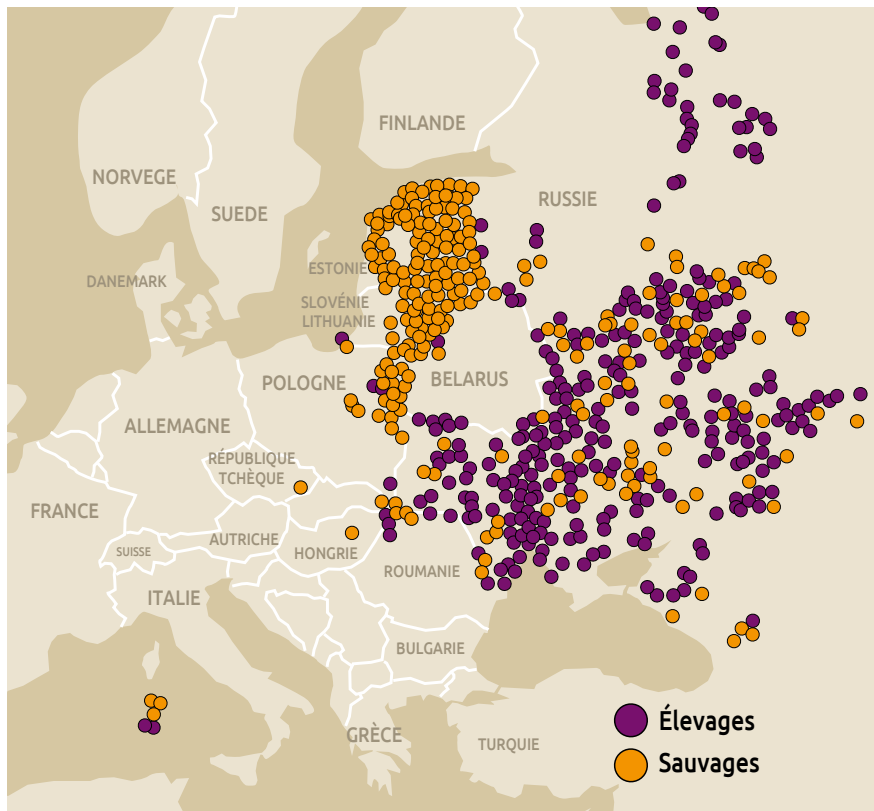
Alors que le front de la maladie n'avance que de quelques kilomètres par an par une contamination de proximité, l'année dernière le virus de la PPA a fait un bond de 70 km pour s'installer en République Tchèque. Sa virulence est telle que les sangliers contaminés meurent avant d'avoir pu faire de grands déplacements. Mais cette fois le virus a dû prendre les moyens modernes de communications en profitant de la viande contaminée importée, via un sandwich jeté dans la forêt ou des habits contaminés par les voyageurs ou encore un chasseur revenant d'un pays non indemne, avec les pneus d'une voiture particulière ou d'un camion non désinfecté.

Si l'élimination du virus est possible dans les élevages en sacrifiant tous les porcs domestiques, l'élimination en milieux sauvages est difficile car il faut circonscrire la zone et éliminer tous les sangliers.

Les autres pays de l'Europe sont inquiets et en particulier l'Allemagne grand exportateur de porcs qui a, de plus, une frontière commune avec les pays infectés. Certains Länder prennent des mesures de réduction des populations de sangliers pour mieux cerner une éventuelle zone de contamination. Moins il y a de sangliers, moins il y a de contamination des congénères et plus facile deviendrait l'extermination du virus. Ces mesures sont le rétablissement de la Kurrung toute l'année, le tir de nuit avec lampe en forêt et en plaine.



Pierre Gross, le Maire de Geudertheim, a accueilli les participants à l'AG de la FDC 67



Zones de contaminations de la PPA. En Hongrie un premier foyer a été détecté le 28 avril 2018.

Le seul moyen de lutte contre la prolifération de la PPA est la prévention afin d'éviter l'arrivée du virus sur le territoire national. Sachant que la persistance du virus est de plusieurs mois dans les produits à base de porc et de plusieurs années dans la viande porcine congelée, il est important de respecter :

- l'interdiction de nourrir les porcs avec des déchets alimentaires (restauration, déchets familiaux),
- l'interdiction d'importations de viandes issues de pays infectés : Pologne.
- Ne pas introduire de porcs, ni de sangliers de pays non indemnes.

Nouvelles nationales : les nouveaux statuts des FDC, FRC et de la FNC

En direct du Ministère de l'Ecologie

Par arrêté du 1^{er} février 2018, le Ministère de l'Ecologie a modifié les statuts actuels des Fédérations Nationales, Régionales et Départementales des Chasseurs pour s'adapter aux nouveaux impératifs de la Chasse (Grandes Régions, etc.) et pour plus

de démocratie. Nos statuts sont ministériels et s'appliquent à tous les départements. Ils doivent néanmoins être validés par la prochaine Assemblée Générale. Nous vous demandons de les valider.

Les prochaines élections FDC auront lieu en 2022.

Voici les principales modifications :

- La mission est complétée par l'ajout de trois éléments : la formation, la référence au public, la gestion de réserves ou d'espaces protégés.
- L'élection du Conseil d'Administration pour 6 ans au scrutin de listes.
- Les membres du bureau de la FDC 67 constitue les membres du bureau de l'Assemblée Générale.
- L'augmentation des possibilités de cooptation : 5 postes au lieu de 3.
- Le dépôt des candidatures au Conseil d'Administration.
- La notion de responsable de liste.
- Le dépôt de la liste.
- Des précisions sur l'inéligibilité d'une personne rémunérée ou appointée.
- La démission forcée d'un



Assemblée Générale



administrateur pour absentéisme et l'obligation d'une décision motivée à ce sujet.

- Une précision concernant la juridiction judiciaire compétente pour les contentieux électoraux.
- L'élection du bureau pour 6 ans.
- L'amélioration de la délégation de pouvoirs à un président ou à un ou plusieurs vice-présidents.
- La réécriture des convocations du Conseil d'Administration.
- L'arrêt des comptes avant le 1^{er} décembre.
- L'élargissement des actions en justice d'une Fédération par l'intervention.
- La mention des personnels de la Fédération en lieu et place de celle d'« agents rétribués ».

La réforme du permis de chasser

Devant la baisse régulière des validations de permis de chasser et afin de faciliter la chasse dans toute la France, le Président Willy Schraen, soutenu par le Conseil d'Administration de la FNC, a souhaité réduire le coût de la validation nationale de quelques 400€ à 200€. Cette mesure entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2019.



Willy Schraen, Président de la FNC, devant le Mobil'Faune

Le Président Emmanuel Macron favorable aux Chasseurs

Un grand merci au Président Macron pour l'accueil favorable qu'il a réservé aux 1,2 million de chasseurs de France pour le futur permis de chasser national à 200€.

Les instances régionales de la Chasse et le SDGC

Le plan régional Forêt/Bois (PRFB)

La loi d'Avenir Agricole impose la compatibilité du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique avec le PRFB et notamment l'équilibre sylvo-cynégétique.

La Commission Régionale Forêt/Bois (CRFB)

A. Le Comité Paritaire Equilibre Sylvo-Cynégétique de la Commission

Régionale Forêt/Bois est l'instance devant rechercher l'équilibre sylvo-cynégétique.

B. Une sous-commission technique est chargée de créer une boîte à outils pour la gestion des cervidés du Grand Est.

A force de rencontres et de déplacements dans la Région Grand Est (Metz, Nancy, Châlons-en-Champagne) pour élaborer cette boîte à outils, nous avons pu éviter le nivellement et sauvegarder la diversité des gestions locales dans cette boîte à outils.

Grâce à la vigilance des représentants des Chasseurs du Grand Est et à leur présence dans ces réunions, nous avons pu éviter que cette boîte à outils ne s'impose pas aux chasseurs. Les chasseurs et nos partenaires pourront y puiser les outils qu'ils souhaitent utiliser pour la gestion du grand gibier (ICE comptages enclos/exclos). Cette condition nous a permis de valider la boîte à outils lors de notre dernière CDCFS du 5 avril 2018.

Il faut à tout prix éviter que la gestion de notre faune départementale se fasse depuis Châlons-en-Champagne ou Nancy. La gestion de la grande faune de la Haute-Marne n'est pas celle des 3 départements à Loi Locale. Les effectifs des populations locales se gèrent entre forestiers et chasseurs compétents au plus près du terrain (Groupes sectoriels).

Approche historique et écologique du cerf du Massif Vosgien

Nous avons relaté l'année dernière le premier volet de la recherche génétique sur le cerf initié par les 7 Fédérations Départementales couvrant le Massif Vosgien. Une meilleure connaissance historique et biologique nous permettra de mieux gérer l'avenir du cerf.

La publication scientifique du second volet de l'étude sur le cerf des Vosges s'intitule : "Genetic diversity, genetic structure and diet of ancient and contemporary red deer (*Cervus elaphus* L.) from north-eastern France".

Nous avons relaté dans notre IC67 n° 72 une vulgarisation de cet article à destination des chasseurs. J'ai également proposé aux différents GGC de



cerfs de faire un exposé lors de leur AG annuelle.

Résumé

Traduction française: Gérard Lang

Dans le nord-est de la France, les populations de cerfs (*Cervus elaphus L*) ont été reconstituées à partir de quelques centaines d'individus, qui ont subsisté dans des vallées profondes du massif vosgien et dans une moindre mesure d'individus échappés d'enclos privés; actuellement cette espèce occupe de grands espaces principalement dans le massif vosgien.

Dans cette étude, nous examinons la dynamique des populations de cerfs élaphe du massif des Vosges en utilisant de l'ADN mitochondrial (mtDNA) ancien et contemporain de 140 échantillons (23 anciens et 117 modernes) recouvrant les 7000 dernières années. En outre, nous avons reconstitué l'aire de gagnage du cerf et son habitat (aire de vie) depuis le début de l'agriculture en utilisant des analyses isotopiques dans le but d'établir une base pour des stratégies de gestion environnementale actuelles. Nous avons démontré que les cerfs anciens et les cerfs actuels du massif vosgien appartiennent à l'haplogroupe A du mtDNA, ce qui suggère qu'ils sont originaires du refuge ibérique après le dernier maximum glaciaire (LGM last glacial maximum).

Les analyses paléo-génétiques du matériel osseux ont révélé la présence de 2 haplotypes distincts avec des répartitions différentes dans le temps. Des individus appartenant à ces 2 groupes d'haplotypes occupent apparemment

deux habitats différents, au moins sur une période de 7000 ans. AM6 correspond à un écotype qui broute dans des espaces montagneux à forêts denses tandis que AM235 se nourrit dans des espaces de basses terres composées d'un mélange de prairies et de rivières et de forêts riches en herbes.

Nos résultats suggèrent que le cerf du nord-est de la France était capable de s'adapter sur le long terme à ces différents types d'habitats sans doute en raison de barrières éthologiques efficaces. Les différents modèles d'haplotype modernes sont en accord avec les documents historiques qui soutiennent que le cerf a été exposé à des influences anthropogéniques majeures en tant qu'espèce importante de la chasse.

Vous trouverez la publication scientifique originale sur le site de PLOS ONE:

<http://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0189278>

Le renouvellement du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (2018-2024)

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Bas-Rhin est renouvelable le 18 juillet 2018. Il doit être compatible selon la Loi d'Avenir Agricole avec le Plan Régional Forêt Bois (PRFB). Ce plan est encore au stade de la conception et ne verra pas le jour avant fin décembre



Christophe Fotré
Directeur de la DDT du Bas-Rhin



Benoît Cuillier,
Directeur de l'Agence ONF Nord-Alsace

L'agrainage

OU

L'amont forestier tombe sous le charme des parisiennes

1^{er} rendez-vous agrainage

L'amont forestier annonce que c'est NKM ou rien.

1^{ère} proposition des chasseurs

On veut tout sauf NKM.

2^{ème} proposition des chasseurs

... en gestation.

Et si l'administration craque elle aussi pour NKM, l'accouchement sera difficile.

Avec NKM ce sera la disette



2018, selon les plus optimistes. Nous avons demandé le report du SDGC de 6 mois pour s'assurer de la compatibilité avec le futur PRFB.

Plusieurs réunions avec l'amont forestier, représenté par MM. B. Cuillier, E. Fluck et V. Ott, ont eu lieu depuis l'été 2017. La première rencontre a eu lieu le 8 août 2017. Le plan de chasse qualitatif du cerf du Bas-Rhin a été accepté dans son ensemble avec la suppression du C4. La loi prévoit qu'en cas de rupture de l'équilibre sylvo-cynégétique, le plan de chasse peut être suspendu dans une zone et remplacé par la création d'un bracelet indifférencié jusqu'au retour de l'équilibre. L'intérêt d'une telle application reste à discuter.

Sachant qu'en Moselle et dans le Haut-Rhin, la notion de peuplement dégradé est inexistante, les représentants de la FDC 67 ont demandé la suppression de cette notion. Les avancées dans ce domaine seront liées aux accords à venir sur l'agrainage. ■■■



Les politiques de gestion de nos espèces: cerf et petit gibier

Politique Grand gibier

Ci-contre les pyramides naturelles des âges mâle et femelle, selon Gérard Lang (1987), ayant comme base la mortalité naturelle de la population non chassée des cerfs de l'île de Rhum. Cette pyramide sert de base à la gestion biologique du cerf dans le Bas-Rhin.

À titre indicatif, nous constatons que la pyramide naturelle des femelles de l'Engadine en Suisse est identique à celle de l'île de Rhum en Ecosse. Cette pyramide est obtenue par le tir des femelles sans sélection (aléatoire) de la population non chassée du parc de l'Engadine puis exterminée. C'est une information qui démontre que l'espérance de vie d'une population naturelle est sensiblement la même en Suisse que sur l'île de Rhum. Pour cette population il n'existe pas de pyramide naturelle des âges mâles, ceux-ci ayant été tirés selon des critères sélectifs liés aux trophées.

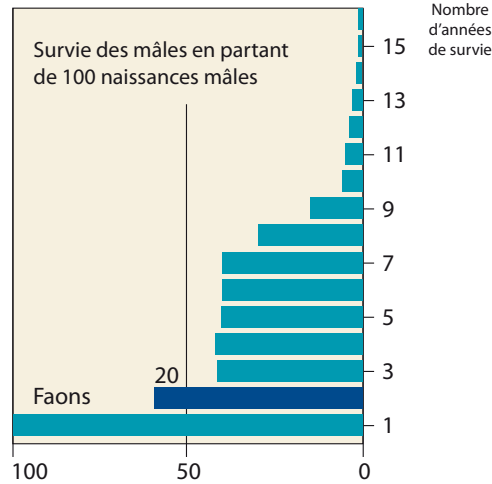


Plantation de miscanthus

Politique Petit Gibier et biodiversité

Le Fonds Alsacien pour la Restauration des Biotopes (FARB) est une entité émanant de la FDC 67, qui est propriétaire de 250 hectares, répartis en patchwork sur 199 communes du Bas-Rhin, mis à la disposition d'aménagements favorables au petit gibier. Une nouvelle opération prometteuse a été mise en place début 2018, initiée par la Commission Petit Gibier et Biodiversité: le Miscanthus ou roseaux de Chine, destiné à remplacer les haies disparues.

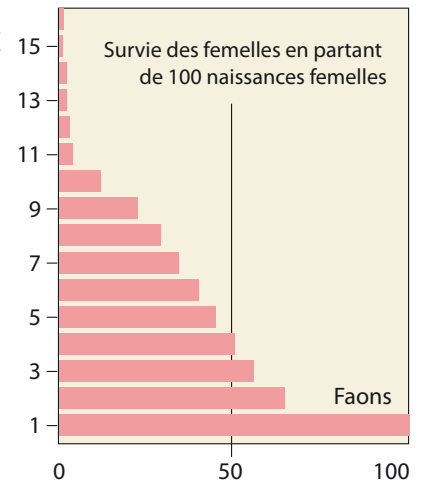
Pyramide naturelle des âges des cerfs mâles



Sur 60 daguets de 1 an meurent :

20 en deuxième année de vie 1/3
 40 au-delà de 7 ans 2/3
 Pas de mortalité naturelle entre 2 et 7 ans

Pyramide naturelle des âges des cerfs femelles (Rhum)

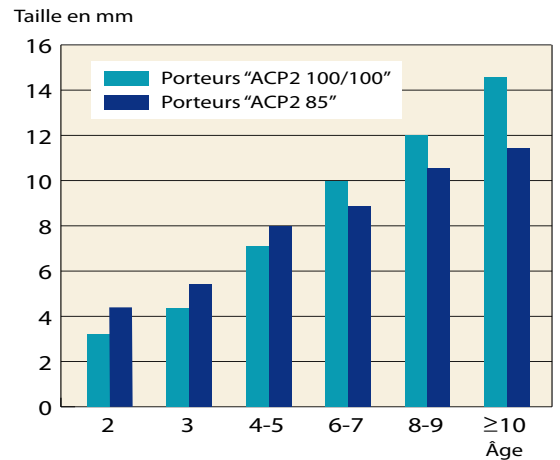


Sur 200 naissances meurent :

66% de faons (M+F) 1/3
 66% de mâles 1/3
 66% de femelles 1/3

Deux stratégies de croissance des bois en fonction de l'âge

Les individus « croissance lente » (bleu clair) portent moins de cors à 2, 3, et 4 ans que les individus à « croissance rapide » (bleu foncé). Par contre les bleus clair portent 14 cors à 10 ans.



Du plan de chasse biologique au plan de chasse « Bio-économique »

Plan de chasse biologique

1/3 de Faons
 1/3 de Biches
 1/3 de Cerfs
 1/3 de daguets
 2/3 de cerfs de 8 ans et plus (C1)

Plan de chasse « Bio-économique » du Bas-Rhin

1/3 de Faons
 1/3 de Biches
 1/3 de Cerfs
 1/2 de daguets
 1/2 de cerfs de 8 ans et plus (C3)

- 14 000€ de subventions.
- 27 km de Miscanthus plantés dans le Bas-Rhin.
- Une protection hivernale du petit gibier contre les prédateurs venus du ciel.

- Une rapidité de production: une efficacité en un an.
- Un intérêt pour l'agriculteur: peut être coupé au printemps et être utilisé sous forme de pellets pour le chauffage.

Plan de chasse et impact sur la forêt (années-abroutissement)

Plan de chasse biologique

Âge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
Tirs	33							23	22	22	100
Années abroutissement	33							184	198	220	635

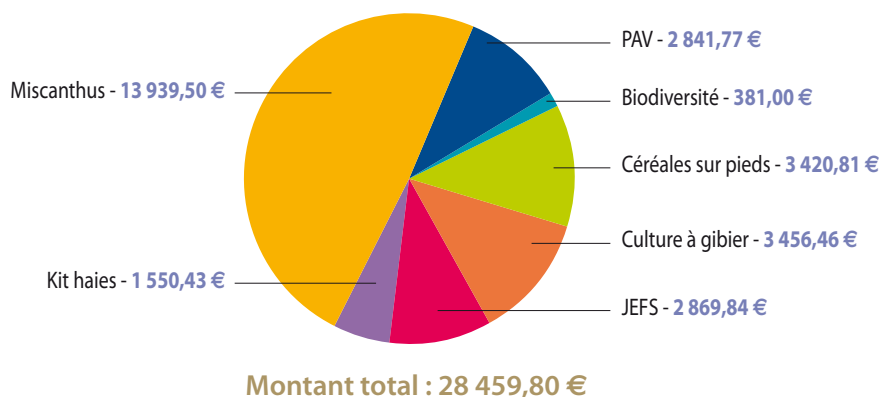
Plan de chasse bio-économique 67

Âge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
Tirs	50							17	12	21	100
Années abroutissement	50							136	144	170	500

Plan de chasse sélectif - dans toutes les classes d'âge

Âge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
Tirs	9	7	6	6	6	6		23	22	22	100
Années abroutissement	9	14	18	24	30	36		184	198	220	733

Répartition des subventions allouées en 2017/2018



dans le domaine de la protection de la nature et de la gestion de la faune sauvage, de l'amélioration du cadre de vie, de la protection de l'eau, de l'air, des sols, des sites et paysages, de l'urbanisme ou ayant pour objet la lutte contre les pollutions et les nuisances et, d'une manière générale, œuvrant principalement pour la protection de l'environnement, peuvent faire l'objet d'un agrément motivé de l'autorité administrative. La Fédération Nationale des Chasseurs, les Fédérations Régionales des Chasseurs, les Fédérations Interdépartementales des Chasseurs et les Fédérations Départementales des Chasseurs sont éligibles à l'agrément mentionné au premier alinéa. Ces associations sont dites « associations agréées de protection de l'environnement ».

Le site de la FDC 67 : aménagement du parking

Les membres du CA ont validé la finalisation de l'aménagement du parking de la Fédération.

Renouvellement de l'agrément d'association de protection de l'environnement

En date du 6 juin 2017, le Préfet du Bas-Rhin a renouvelé l'arrêté portant agrément de la FDC 67 au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement dans un cadre départemental pour une durée de cinq ans jusqu'en juin 2022.

Lorsqu'elles exercent leurs activités depuis au moins trois ans, les associations régulièrement déclarées et exerçant leurs activités statutaires



Assemblée Générale



Les formations initiales et continues des chasseurs

Du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, la FDC a organisé différentes formations (*voir tableau ci-contre*).

L'entraînement continu des chasseurs de grand gibier est assuré par la mise à disposition du Cyné'Tir, complété par un tunnel de tir à 100 mètres accessible depuis la mi-mai 2017 pour le réglage en sécurité des armes. Les séances sont encadrées par deux opérateurs spécialisés.

Sur l'exercice 2016/2017, le Cyné'Tir a comptabilisé 644 heures d'entraînement et 56 personnes ont bénéficié du tunnel de tir.

Sur l'exercice en cours, nous en sommes déjà à 690 heures de Cyné'Tir réalisées et plus de 325 personnes ont utilisé le tunnel de tir, ce qui est un succès.

L'entraînement continu des chasseurs de petit gibier est assuré par la création et l'ouverture en septembre 2017 du Ball-Trap du Herrenwald, projet collectif entre la SLC de Saverne et la FDC 67, qui compte à ce jour 44 adhérents chasseurs parmi les membres. Plusieurs possibilités s'offrent aux tireurs (parcours de chasse, compact, fosse), avec également la mise à disposition de moniteurs agréés encadrant les formations de l'école de tir (initiation, perfectionnement).

Préparation à l'examen du Permis de Chasser	8 sessions de formation	330 candidats présentés, 233 candidats reçus pour un taux de réussite de 70%
Préparation à l'équivalence du Permis de Chasser Allemand	1 session de formation	8 reçus à l'examen du 28/09/2016
Garde-Chasse Particulier	1 session	13 candidats
Piégeage	2 sessions	60 candidats
Chasse à l'arc	2 sessions	55 candidats
Sécurité dans la traque	1 session	24 candidats
Tir à plomb du chevreuil	pas de session faute de candidat	
Secourisme PSC1	1 session	17 candidats
Secourisme canin	1 session	12 candidats
Venaison	2 sessions	45 candidats



Nos animations Education à l'Environnement réalisées en 2016/2017

Il y a eu plus d'une dizaine d'animations pédagogiques sur la biodiversité locale, faites par le biais des adhérents bénévoles et par l'animateur nature de la FDC 67, Romain Weinum, auprès des écoles primaires et maternelles du département, avec l'utilisation de notre Mobil'Faune lors de fêtes populaires auprès du grand public et auprès de 10 classes. Les animations proposées traitent des thématiques suivantes: la découverte et la reconnaissance des animaux sauvages locaux, leurs particularités et les comparaisons entre animaux, leurs régimes alimentaires, leurs modes de déplacements, la



reconnaissance des empreintes, les noms donnés aux femelles et aux jeunes, les habitats, etc.

La FDC 67 a également participé le 11 juin 2017 à Kolbsheim à la Jour-

née de la chasse, du piégeage et de la nature, avec la mise à disposition du Mobil'Faune animé par Romain Weinum.

À la suite d'une donation du Lycée Jean Sturm de Strasbourg à la FDC 67, le Mobil'Faune sera prochainement doté d'un loup naturalisé datant des années 1900, probablement originaire des Vosges : devant faire l'objet d'une restauration, celui-ci sera visible à partir de septembre 2018, le certificat CITES nécessaire à sa détention ayant été délivré par la DREAL Grand Est.

Quelques exemples de nos dossiers thématiques «Information/Prévention»

- La conférence sur la maladie de Lyme animée par le Dr Nathalie Boulanger, réalisée le 27 mars 2018 à la salle polyvalente de Geudertheim (environ 150 participants).
- Article sur la méningo-encéphalite à tiques par le Pr Yves Hansmann, responsable du service des maladies infectieuses et tropicales aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (Revue fédérale Infos'Chasse 67 n° 73).

- Dossier sur la Peste Porcine Africaine par Gérard Lang (Revue fédérale Infos'Chasse 67 n° 73).
- Article sur l'éviscération verticale du Grand Gibier par Gérard Lang (Revue fédérale Infos'Chasse 67 n° 71).



Remerciements et conclusion

Je tiens à remercier l'ensemble des membres permanents de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin sans qui nous n'aurions pas pu réaliser toutes nos actions.

Merci à Mme Estelle Glattard, Directrice de la FDC 67, à ses collaboratrices Mmes Hugui Boquel, Alexandra Barthel-Dick, Valérie Villard, Camille Ferrer et Amandine Kuentz qui vous accueillent toute l'année avec le sourire et les compétences. Ses collaborateurs techniques Nicolas Braconnier, Patrick Jung et Romain Weinum qui sont toute l'année à votre service, en particulier Romain Weinum qui est en charge des nouveaux chasseurs.

Pour le Cyné'Tir, MM. les opérateurs Jean-Michel Mathias et Jean-Paul Debes. Pour le ball-trap du Her-

renwald, M. Christian Krimm et ses instructeurs.

Pour Infos'Chasse 67, le Rédacteur M. Dominique Biache. Merci également à tous les membres du Conseil d'Administration et en particulier aux membres du bureau qui me

secondent au quotidien. Je vous remercie sincèrement d'avoir eu la patience de m'écouter.

Merci!

Le 28 avril 2018, à Geudertheim.
Dr Gérard Lang



Les sonneurs du «Rallye Trompes de Strasbourg»

Compte-rendu de gestion

Conformément aux statuts, je vous sou mets mon compte-rendu de gestion de l'activité de notre Fédération pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

Activité de la Fédération

Situation de l'activité de la Fédération au cours de l'exercice

Notre Fédération a procédé à d'importants investissements au cours de l'exercice écoulé, pour un montant total de 311 320€, à travers la construction d'un tunnel de tir et l'aménagement d'un ball-trap sur le site du Herrenwald. Les produits d'exploitation réalisés par la Fédération, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017 s'élèvent à 1 133 587€ contre 1 113 821€ pour l'exercice précédent. La Fédération a réalisé un déficit de 27 196€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017, contre un bénéfice de 122 505€ pour l'exercice précédent.

Résultats - Affectation

Examen des comptes et résultats

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017, les produits d'exploitation se sont élevés à 1 133 587€ contre 1 113 821€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 19 766€.

Au cours de l'exercice clos le 30

juin 2017, les charges d'exploitation se sont élevées à 1 160 600€ contre 1 074 730€ pour l'exercice précédent, soit une hausse de 85 870€.

Cette augmentation des charges d'exploitation s'explique principalement par l'augmentation des charges de personnel suite à deux recrutements effectués au cours de l'exercice dont celui de notre directrice en janvier 2017. Les charges de personnel sont ainsi passées de 421 571€ sur l'exercice précédent à 506 507€ sur l'exercice clos le 30 juin 2017, soit une augmentation de 84 936€.

Suite à l'augmentation des charges d'exploitation, le résultat courant non financier de l'exercice ressort en baisse et affiche un déficit de 27 013€ contre un bénéfice 39 092€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier de 1 060€, le résultat courant avant impôts s'établit à -25 953€ contre 39 158€ pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à -338€ contre 84 424€ pour l'exercice précédent qui comprenait une reprise de provision pour risque et charges de 80 272€ suite à la fin définitive de l'affaire dite Stenger.

Après prise en compte de l'impôt sur le bénéfice, l'exercice clos le 30 juin 2017 se traduit par un déficit de 27 196€ contre un bénéfice de 122 505€ pour



Alette Schaeffer
Trésorière

l'exercice précédent.

Notons que dans ce déficit est comprise la charge de la dotation aux amortissements relative aux immobilisations de la fédération qui s'élève à 137 850€ pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

Pour finir, nous portons à votre connaissance que la capacité d'autofinancement de la Fédération au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 s'élève à 82 600€ contre 195 999€ au 30 juin 2016.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de 27 196€. Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de ce déficit de l'exercice consistant à l'imputer sur les réserves de notre Fédération, diminuant ainsi les fonds propres de la Fédération en les ramenant à la somme de 2 679 601€. ■

Commission Petit Gibier et Biodiversité

Compte-rendu par Pascal Kentzinger

J'ai le plaisir de vous rendre compte de la situation du petit gibier dans notre département et des travaux de la Commission qui lui est dédiée.

Nos petits gibiers de plaine n'ont pas été épargnés ces dernières décennies par la profonde mutation de leur espace de vie, ainsi que par la météo capricieuse de printemps de ces dernières années. Le petit gibier est en effet extrêmement sensible aux variations inte-

rannuelles qui affectent sa survie ainsi que sa reproduction.

Tout à tour les modifications des modes de cultures, les remboursements ayant pour conséquence la quasi disparition du tramage bocager et des chemins enherbés dont l'intérêt est trop souvent oublié, la fin des jachères obligatoires et la diminution des trois quarts de la biomasse des insectes si utiles à la survie des oiseaux dans leur première semaine de vie, ont eu pour conséquence

de mettre à mal les populations de petit gibier et nos tableaux de chasse. Ceci vient d'être confirmé par la récente publication de deux grandes études scientifiques menées en France et en Allemagne.

Ce constat se doit d'alimenter notre réflexion sur le devenir de la chasse au petit gibier et les actions que nous devons nécessairement engager afin de la maintenir et mieux encore la développer. Les travaux de (suite page 15) ■■■

BILAN 2016-2017 (clos au 30/06/2017)

BILAN	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/17	Net au 30/06/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Autres immob. Incorporelles/ Avances et acomptes	41 606	41 099	507	1 297
Immobilisations corporelles				
Terrains	671 486		671 486	671 486
Construction	2 204 311	569 763	1 634 548	1 516 266
Installations techniques, matériel et outillage	109 838	93 334	16 504	15 652
Autres immobilisations corporelles	623 883	466 766	157 117	192 976
Immobilisations en cours	90 985		90 985	
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	3 742 109	1 170 963	2 571 146	2 397 677
Avances et acomptes versés sur commandes	3 420		3 420	
Créances				
Autres créances	55 289		55 289	90 824
DISPONIBILITÉS	543 419		543 419	585 523
Charges constatées d'avance	70 031		70 031	76 797
ACTIF CIRCULANT	672 159		672 159	753 144
TOTAL DE L'ACTIF	4 414 268	1 170 963	3 243 306	3 150 821

BILAN	Net au 30/06/2017	Net au 30/06/2016
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	102 610	102 610
Réserves	2 336 762	2 214 257
Réserve statutaires ou contractuelles	91 200	91 200
Autres réserves	176 225	176 225
Résultat de l'exercice	-27 196	122 505
FONDS ASSOCIATIFS	2 679 601	2 706 797
Provision pour risques	54 335	82 389
PROVISIONS	54 335	82 389
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	101 635	154 425
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs comptes rattachés	61 010	23 400
Dettes fiscales et sociales	113 632	103 043
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	138 665	
Autres dettes	49 143	49 632
Produit constatés d'avance	45 286	31 136
DETTES	509 370	361 636
TOTAL DU PASSIF	3 243 306	3 150 821

BUDGET PREVISIONNEL 2018-2019

Produits 2018-2019		Charges 2018-2019	
1) Cotisations		1) Achats	
Adhésions	62 000	Doc - panneaux - territoires de chasse	
Timbres fédéraux, temporaires, nationaux	520 000	Total	35 700
Total	582 000	2) Autres achats non stockés	
2) Ventes		Electricité - carburant - fournitures adm. - plan de chasse (bracelets) - autres fournitures (habillement techniciens)	
Panneaux - doc - gibiers, cassette .	4 000	Total	115 570
Bandeaux, carnet souches, divers	2 000	3) Services extérieurs	
Kits trichines	50 500	Locations (autres et matériels)	48 982
Total	56 500	Entretien et reparar matériels, véhicules et locaux	17 650
3) Prestations de services		Maintenance (tous confondus, clim, plieuse, extincteurs)	18 741
Suivi de territoires	30 000	Assurances	11 490
Plan de chasse	240 000	Documentations	2 700
Formations (piégeage+gardes chasse, etc.)	8 060	Total	99 563
Total	278 060	4) Autres services extérieurs	
4) Produits activités annexes		Honoraires avocats	5 000
Permis de chasser et équivalence allemande	20 600	Frais d'analyses	45 000
Location et rétrocession cartes de membre Ball Trap	501	Honoraires expert + commissaire	8 400
Formation cyné tir	79 000	Expos - cadeaux - divers	50
Formation tunnel de tir	1 000	Brochures dépliant (infos chasse , A. G. ect)	58 800
Total	101 101	Frais bancaires	3 700
5) Subventions		Déplacements, ind. Tournées techniciens, ect	10 500
Convention Agrifaune	0	Réceptions, Missions	4 500
Convention DDPP sangliers - 1an	0	Affranchissement, téléphones	20 680
Convention trichines	6 000	Cotisations (FNC, SNCF, UNFDC)	48 450
Convention pommiers - haies	4 500	Total	205 080
Total	10 500	5) Impôts et taxes	
6) Autres produits		36 740	
Produit guichet unique	71 000	6) Salaires	
Autres produits	2 800	325 000	
Total	73 800	7) Charges sociales	
7) Produits financiers		161 371	
Transfert charges exploitation	6 500	8) Dotations aux amortissements	
Autres produits	4 000	158 534	
Total	10 500	9) Dotations aux provisions pour risques et charges	
Total général		1 000	
Résultat	-98 393	10) Autres charges	
Amortissement + Prov. pour risque et charges	159 534	Autres subventions	20 000
Capacité d'autofinancement	61 141	Divers	500
Remboursement du capital	37 487	Intérêts prêts	746
RESULTAT DE TRESORERIE	23 654	Fonda° Nale Protec° Habitats et Faune Sauvage	2 000
(sans tenir compte des décalages de règlement)		Contrats jachères	6 000
		Contrats non chasse	0
		Subvention semences cultures à gibier et céréales sur pieds	43 050
		Total	72 296
		Total général	1 210 854

RECAPITULATIF

PRODUITS	1 112 461
CHARGES	1 210 854
RESULTAT	-98 393

COMpte DE RESULTAT 2016-2017 (clos au 30/06/2017)

	01/07/16 au 30/06/17	01/07/15 au 30/06/16
Vente de marchandises	5 566	7 524
Prestations de services	399 773	388 011
Subventions d'exploitation	38 445	51 463
Cotisations	582 565	577 187
Autres produits de gestion courante	71 616	74 474
Reprises s/ provis et amortis, transfert de charge	35 622	15 162
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 133 587	1 113 821
Achats de marchandises	24 687	25 129
Autres achats et charges externes	413 931	409 831
Impôts et taxes	28 026	19 159
Salaires et traitements	332 143	274 350
Charges sociales	174 364	147 221
Subventions accordées par l'association	48 930	46 062
Dotations aux amortissements	137 850	139 236
Dotations aux provisions	0	13 332
Autres charges	668	410
CHARGES D'EXPLOITATION	1 160 600	1 074 730
RESULTAT COURANT NON FINANCIER (1)	-27 013	39 091
Produits financiers	5 558	6 352
Charges financières	4 498	6 286
RESULTAT FINANCIER (2)	1 060	67
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	-25 953	39 158
Produits exceptionnels	3 445	85 622
Charges exceptionnelles	3 783	1 198
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-338	84 424
Impôts sur les bénéfices	904	1 077
TOTAL DES PRODUITS	1 142 590	1 205 795
TOTAL DES CHARGES	1 169 786	1 083 290
EXCEDENT OU PERTE	-27 196	122 505

la Commission vont dans le sens d'un maintien des populations sauvages. Un débat assez long a eu lieu sur l'opportunité de lâchers de renforcement à grande échelle, sollicité en cela par les demandes de certains GGC. Même si, et j'en suis convaincu, un projet de grande ampleur verra le jour à l'avenir, la priorité du moment est et reste l'aménagement de vos lots de chasse. C'est pourquoi un nouveau type de couvert vous a été proposé cette année par la Commission, dont le subventionnement à 100% a été décidé par le Conseil d'Administration de votre Fédération. Il s'agit de la plantation de linéaires de Miscanthus.

Cette espèce présente de nombreux avantages en matière de couverts faunistiques. C'est une plante pérenne qui va rester en place de nombreuses années. Elle intéresse les agriculteurs qui peuvent l'exploiter pour la production de biomasse ou de litière, et de plus ne nécessite aucun apport d'intrants et qu'une seule intervention par an pour

Le Miscanthus peut aider les agriculteurs à stabiliser les sols et éviter les coulées de boue dans les zones à fortes déclivités

sa récolte en sortie d'hiver et ce avant la période de nidification.

De plus, le Miscanthus peut aider les agriculteurs à stabiliser les sols et éviter les coulées de boue dans les zones à fortes déclivités. Pour nous chasseurs, cet aménagement sera plus facilement accepté qu'une haie.

Je tiens à vous remercier pour l'intérêt qu'a suscité cette aide à l'aménagement, car plus de 18 500 plants de Miscanthus vous ont été livrés, soit 27 km, dépassant ainsi largement nos prévisions pour cette année de lancement. N'hésitez pas à faire part de vos retours à la Fédération et à lui envoyer ■■■■

■■■ des photos de vos plantations. Néanmoins, comme me l'a fait très justement remarquer l'un des techniciens de la Fédération, il s'est commandé plus de linéaires de Miscanthus sur cette première édition que de haies bocagères sur les 8 années que dure ce programme. Il ne faudrait pas que le Miscanthus se substitue à une plantation de haies, cette dernière reste la solution à privilégier à condition d'avoir des terrains suffisamment larges à disposition. Elle présente l'immense avantage d'améliorer à la fois la biodiversité de vos lots et de fournir de la nourriture à la petite faune de plaine en plus de lui assurer un couvert de qualité.

La Fédération s'intéresse aux dossiers locaux comme les GEMAPI

Toujours dans un souci de valoriser le plus de parcelles possibles, la Commission s'est intéressée aux rôles que pourrait jouer la Fédération dans plusieurs dossiers locaux comme les GEMAPI, qui s'occupe spécifiquement de l'aménagement des abords des cours d'eau et dont un premier projet a été lancé cette année portant sur 9 ha de la commune de Wiwersheim ou encore les trames vertes et bleues dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement. Autant d'occasion de conseiller les décideurs et d'intégrer nos propres actions en faveur de la biodiversité de plaine,



Pascal Kentzinger,
Président de la Commission
Petit Gibier et Biodiversité

voire de solliciter des subventions afin de pouvoir vous aider toujours plus dans la valorisation et le développement de vos territoires de chasse.

Un mot sur le FARB, pour vous rappeler la possibilité de locations de parcelles par ce dernier, dans certaines situations c'est une solution plus simple et plus accessible que l'achat. Aussi, pensez à répertorier les parcelles qui vous semblent en déshérence, consultez le cadastre en mairie afin d'identifier les propriétaires et établissez un premier contact avant de passer le dossier au FARB.

Je terminerai sur le futur Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. La Commission a retravaillé la partie règlementaire concernant la gestion et la chasse des territoires de plaine dans un souci constant de simplification.

- Parmi les propositions figure la possibilité de lâchers d'oiseaux de repeuplements autres que ceux issus ou retrempés avec des souches sauvages.

- La non-obligation du port de gilet rouge lors de chasse collective à postes du gibier à plumes ou lors des opérations de destruction à postes fixes des corvidés, car contrairement aux mammifères les oiseaux voient très bien et de très loin nos tenues colorées.

- La possibilité d'installer des pierres à sels en plaine à l'unique condition qu'elles soient placées à plus de 30 mètres des points ou cours d'eau.

Toutes ces propositions ont obtenu l'aval du Conseil d'Administration de la Fédération et ont été accueillies favorablement par l'Administration. La Commission continuera dans les semaines et mois à venir à suivre ces propositions et ce jusqu'à l'adoption du texte final.

Enfin, je profite de l'occasion pour remercier les membres de la Commission pour leur travail en aval et durant nos réunions, ainsi qu'à leurs actions de terrains.

Merci également aux techniciens pour leurs précieux conseils, à Nicolas Bracconnier pour ses comptes rendus et le temps qu'il consacre à la finalisation et la mise en place de nos projets. A ces dames du siège pour la gestion et l'organisation de nos réunions. Ainsi qu'à notre Directrice Estelle Glattard et notre Président Gérard Lang et son Conseil d'Administration pour leur confiance.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une belle saison de chasse. ■

Le FARB, activités et rapport financier

Le compte de résultat de l'exercice 2017 dégage un excédent de **80 730,75 €**

En 2017, le FARB a acquis 2,32 hectares supplémentaires, soit 89 parcelles de terrains répartis sur 14 communes, 27 parcelles qui forment 24 sites. A ce jour, avec 1045 parcelles au total, le FARB est ainsi propriétaire de plus de 245 hectares qui représentent 436 sites écologiques sur 197 communes; l'objectif étant d'être présent dans toutes les communes. ■

PRINCIPALES RECETTES

Contributions	45 774 €
Produit de la chasse	762 €
Autres produits	291 €

PRINCIPALES DÉPENSES

Achat de terrains	12 225 €
Frais d'acquisition (frais de notaire)	2 025 €
Taxes foncières et autres taxes (taxes de remembrements)	11 781 €
Travaux à Rountzenheim et Eckwersheim	12 375 €

Les médaillés 2018

René Guerrier, médaillé d'or

Fondateur des Assurances du Crédit Mutuel, qui assure les chasseurs depuis de nombreuses années. René Guerrier est associé de l'Association de Chasse et Environnement de Maisongoutte depuis plus de quatre décennies dont il est d'ailleurs le secrétaire honoraire.

Hubert Derigny, médaillé d'argent

Fondateur du 1^{er} GGC (ex GIC) et ancien Président du GGC de Haslach et environs, Hubert Derigny s'est depuis de nombreuses années investi dans la vie associative cynégétique.

Il est actuellement le Président de la Société de Chasse « La Gilloise », locataire d'un lot important d'Oberhaslach (environ 2000 ha).

M. Derigny a également participé à l'élaboration du premier Schéma de Gestion Cynégétique en tant que Président de la Commission Sécurité.

Jean-Claude Gloeckler, médaillé d'argent

Chasseur depuis son plus jeune âge, membre de l'Illwald puis de Andlau Eichhofen, Jean-Claude Gloeckler est actuellement membre de la société de chasse du Haut-Koenigsbourg et depuis 2006 membre actif du comité et trésorier du GGC Haut-Koenigsbourg-Ungersberg. Fin connaisseur du grand gibier, il a remporté la médaille du Meilleur Trophée à l'exposition des trophées à Bennwihr en 2011.

Pour l'anecdote, Jean-Claude a aménagé une remarquable salle de trophées dans sa demeure à Barr.

Etienne Ernst, médaillé de bronze

Passionné d'oiseaux et de nature depuis son plus jeune âge, il a fait ses premiers pas dans le monde de la chasse en accompagnant son oncle alors garde-chasse à Hoffen lors de ses tournées

d'agraine et de piégeage. Traqueur depuis l'âge de 10 ans, Etienne Ernst passa tout naturellement son permis de chasser il y a 30 ans pour accompagner son père lors des battues hivernales dans l'outre-forêt.

En 2001, il rejoint l'Association de Chasse de Riedseltz pour s'occuper des cultures à gibiers et de la régulation des nuisibles sur un territoire de 2000 ha de plaine. Suite aux dernières adjudications, il est recruté par la Société de Chasse de Betschdorf pour s'occuper de la partie plaine du territoire afin d'essayer de faire remonter la population sauvage de petit gibier. Piégeur agréé, il découvre, il y a 7 ans, un moyen de régulation dont il se passionne littéralement : la chasse aux corvidés avec des formes en plastique. Complètement séduit par ce mode de chasse, il prélève environ 150 à 200 oiseaux noirs par an ce qui réjouit les agriculteurs de la commune. La bonne entente entre le monde agricole et la chasse reste toujours une de ses priorités.



De gauche à droite :
René Guerrier,
Hubert Derigny,
Jean-Claude Gloeckler
et Etienne Ernst

Questions ouvertes lors de l'AG

Courrier de M. Léon Rapinat du 11 avril 2018
transmis par e-mail à fdc67@fdc67.fr

Bonjour,

Ci-joint trois questions pour l'AG à venir de la Fédération. Selon les statuts anciens et nouveaux, je sais parfaitement que l'envoi individuel de questions n'est pas recevable (nécessité d'un envoi recommandé et 50 signatures).

A vous de définir si mes questions sont recevables ou non, sachant aussi que je ne serai présent à l'AG pour cause de vacances à l'étranger.

Je profite aussi de l'occasion, dans le cadre de l'approbation des nouveaux statuts types, prévue également lors de l'AG, pour souligner qu'il est dommage une nouvelle fois que les nouveaux statuts bloquent encore l'échange spontanée et l'intérêt de venir à l'AG. Le maintien des dispositions de présentations de questions (Recommandé + 50 signatures) donnent à l'association un statut fermé et prive les membres de toute souveraineté ou dialogue.

Dans le même ordre d'idées, le délai de convocation de l'AG statutaire fixé au plus tard au 30 avril de l'année suivante de la clôture de l'exercice (30 juin) enlève tout intérêt à un budget prévisionnel et à des orientations soumises aux membres.

Bien cordialement

L. Rapinat

Pièce jointe :

Questions à l'AG du 28 avril 2018

En date du 19 février 2018, j'ai adressé deux courriels à l'ensemble de nos organes de décision (FDC 67 / FIDS 67 / DDTE) pour solliciter le tir de nuit sur notre territoire, en l'absence de moyens donnés au chasseur de plaine face aux dégâts en période de fermeture générale de la chasse.

Aucune réponse ne nous a été adressée, aucun échange n'a eu lieu, à l'exception de la rencontre sur le terrain le 22 février avec le Directeur du FIDS 67, que je remercie au passage.

Première question :

« La guerre est une chose trop sérieuse pour être confiée aux militaires » disait sarcastiquement George Clemenceau. Eh bien, les sujets abordés dans nos écrits ne sont-ils pas assez importants pour qu'on prenne en compte l'avis des parties prenantes, en l'occurrence le locataire de chasse que nous sommes et le premier concerné par la situation ?

Par ailleurs, bien avant mes courriers précités du 19 février, dès le 22 janvier 2018, j'ai saisi notre lieutenant de louveterie pour l'alerter du risque à venir et transmis mon billet d'humeur publié sur le blog intitulé « urgence d'agir pour le maintien du tir de nuit ».

www.veillecynegetique67.com/2018/01/urgence-d-agir-pour-le-maintien-du-tir-de-nuit.html

- Dès le 2 février 2018, j'ai aussi annoncé sur mon blog et aux sangliers sur le ton de l'humour que les « chasseurs de plaine étaient en congés annuels » et que faute de moyens à notre disposition, je considérais les membres du FIDS 67 non responsables des dégâts à venir.

<http://www.veillecynegetique67.com/2018/01/en-conges-annuels.html>

- Dès le 6 février, j'ai effectué sur notre territoire un état des lieux photographique montrant l'absence de dégâts sur nos prés et champs.

- Le 17 février, j'ai renouvelé l'opération, montrant cette fois-ci la nouvelle situation avec les dégâts importants occasionnés entre temps.

- Le 18 février, nous avons filmé à 23h une opération guignolesque d'effarouchement de 9 sangliers sur le champ de blé du territoire voisin, montrant notamment un sanglier ne comprenant pas la fuite des huit autres et suivant en trotinant à 200 mètres comme un chien.

- Enfin, le 19 février 2018, comme précisé en question 1, j'ai sollicité nos trois instances pour le tir de nuit sur notre territoire, en l'absence de moyens donnés au chasseur de plaine face aux dégâts en période de fermeture générale de la chasse, sans retour de réponses.

Au regard de ces faits et actions, nous estimons à ce jour n'être en rien responsable des dégâts intervenus en sorties des forêts des lots domaniaux 11 et 15, par absence de moyens préventifs donnés au chasseur exposé aux sorties nocturnes de sangliers.

Pour qu'il y ait responsabilité, il faut qu'il y ait faute individuelle. Cette faute est à chercher du côté de l'Administration qui n'a pris de mesures exceptionnelles à situation exceptionnelle, malgré nos alertes et demandes. Lorsqu'une période de froid s'installe en hiver un arrêté préfectoral suit en général très vite, à la demande de la LPO, interdisant la chasse aux canards. Dans le cas des dégâts de sangliers, leurs incidences financières et risques conflictuels avec le monde agricole force est de constater que rien ne se passe. Elle est également à chercher du côté de l'Office National des Forêts qui, sur la forêt de Haguenau, interdit l'agrainage du 1^{er} novembre au 28 février, sans tenir compte des spécificités et risques encourus par les chasses communales en sorties de forêt.

Deuxième question :

Au regard des faits exposés, n'est-il pas aberrant et totalement inéquitable de faire porter la responsabilité des dégâts au titulaire du droit de chasse en plaine qui, contrairement à la forêt, ne dispose que du tir de nuit comme unique possibilité et que ce dernier lui a été retiré malgré les risques signalés à temps ?

Troisième question :

L'article 1383 du Code civil prévoit que « chacun est responsable du dommage qu'il a causé, non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence ».

Dans notre cas, non seulement nous n'avons commis aucune faute par contre la négligence ou l'imprudence est à chercher auprès du Préfet et l'ONF qui ont contribué à l'émergence des dégâts.

Quelles réponses juridiques la FDC 67 peut-elle apporter et que compte-elle faire pour que le chasseur de plaine sans forêt qui fait le travail ou veut le faire ne continue à être une vache à lait sans responsabilité de la facture des dégâts ?

Réponses données par le Président Gérard Lang lors de l'AG de la FDC 67 le 28 avril 2018

Réponse à la première question :

Cher Monsieur RAPINAT, comme vous le soulignez dans votre courrier du 11 avril, l'envoi individuel de questions n'est pas recevable car statutairement cette demande doit être signée par une cinquantaine de personnes. Plus généralement, nous répondons, dans la mesure de nos connaissances, à toutes les questions individuelles lors des Assemblées Générales des GGC. Il est vrai que vous y brillez par votre absence.

Nous vous répondrons quand même. Le courrier du 19 février cité en référence était adressé au FIDS. Nous étions en copie de ce courrier comme M. WOLFF, le responsable Chasse de la DDT. Quand vous mettez une personne en copie d'un courrier c'est en général à titre d'information. Cette personne n'est pas censée répondre.

Le tir de nuit n'est autorisé qu'en période de chasse et non

en période de destruction. Si vous trouvez que la réglementation n'est pas bonne, il vous est loisible de l'attaquer.

Réponse à la deuxième question :

C'est l'Assemblée Générale du FIDS qui a validé le choix de faire également porter une responsabilité au titulaire du droit de chasse en plaine. Cette responsabilité a été décidée en Assemblée Générale du FIDS. Cette décision est donc souveraine.

Réponse à la troisième question :

Si vous entendez vous référer à l'ancien article 1383 devenu l'article 1241 du Code civil cela relève de votre appréciation personnelle et souveraine.

La Fédération des Chasseurs n'a statutairement pas qualité pour intervenir dans un tel débat. ■

Résultat du vote des résolutions

Le nombre de voix exprimées varie selon la résolution entre 1946 et 2024

	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation du bilan : Approuvez-vous le bilan et le compte de résultat 2017 et l'affectation du résultat ? (du 01/07/2016 au 30/06/2017)	100 % 2024	0 % 0	0
Approbation du budget prévisionnel : Approuvez-vous le budget 2018/2019 ? (du 01/07/2018 au 30/06/2019)	100 % 2024	0 % 0	0
Approbation des nouveaux statuts : Approuvez-vous les nouveaux statuts conformes à l'arrêté ministériel du 1 ^{er} février 2018, adapté à la FDC 67 (article 5) ?	100 % 2020	0 % 0	4
Approbation du nouveau règlement intérieur : Approuvez-vous le nouveau règlement intérieur proposé par votre CA ?	99,9 % 2021	0,1 % 3	0
Approbation de la politique menée par votre Fédération pour le Petit Gibier : Approuvez-vous la politique menée par votre Fédération concernant le Petit Gibier (FARB, subventions, implantation du Miscanthus, etc.) ?	99,6 % 2015	0,4 % 9	0
Approbation de la politique menée par votre Fédération pour la chasse du cerf : Approuvez-vous la politique menée par votre Fédération concernant le Plan de Chasse qualitatif du cerf ?	96,6 % 1879	3,4 % 67	78
Choix du montant du timbre fédéral et de la cotisation territoire : Actuellement à 78 €, quel montant choisissez-vous pour la prochaine campagne ?	78 € 90,3 % 1812	79 € 9,7 % 194	18
Choix du montant «Suivi de territoire» : Quel montant choisissez-vous pour la contribution « suivi de territoire » à l'hectare ?	0,16 € 90,2 % 1806	0,18 € 9,8 % 196	22
Choix du montant «FARB» : Quel montant choisissez-vous pour la contribution « FARB » à l'hectare ?	0,32 € 90,2 % 1803	0,36 € 9,8 % 197	24

Un nouveau cadeau aux chasseurs ?

11 avril 2018 à Issy-les-Moulineaux

Certains médias viennent d'annoncer que le Président de la République s'apprêtait à faire « un joli cadeau financier aux chasseurs en baissant le permis national de 400 à 200 euros ». Cette excellente mesure, très attendue par les chasseurs pour faciliter la mobilité sur le territoire, a été validée le 15 février par le Président de la République lors de l'audience qu'il a accordée à Willy Schraen, le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs. Toutefois les modalités d'application sont en cours de négociation avec l'Elysée et Bercy et l'application réelle se fera pour la saison cynégétique 2019-2020, et donc à partir du 1^{er} juillet 2019.

Un joli cadeau financier aux chasseurs en baissant le permis national de 400 à 200 euros

Cette mesure fait partie d'un ensemble de réformes pour mieux intégrer la chasse dans les politiques rurales et de maintien de la biodiversité ordinaire. Ce sont des engagements du candidat Emmanuel Macron qui sont traduits dans les faits aujourd'hui, ce qui est rassurant pour les ruraux que nous sommes.

Pour la FNC, annoncer que cette mesure est un cadeau aux chasseurs à des fins électoralistes illustre bien la méconnaissance de l'auto-financement de la chasse française par les chasseurs eux-mêmes.

Ce geste symbolique fort ne concerne pas l'argent des contribuables, mais celui des chasseurs eux-mêmes qui doivent s'acquitter tous les ans d'une taxe départementale ou nationale obligatoire pour bénéficier de la validation annuelle de leur permis de chasser.

Cette baisse significative ne concerne que les permis nationaux dont le coût



est très élevé pour les jeunes et les nouveaux permis. Elle aura surtout deux effets bénéfiques immédiats, à savoir rendre plus accessible la chasse aux jeunes chasseurs qui ont de faibles moyens, mais sont plus mobiles et obliger à une nouvelle gestion des dégâts de gibiers que les chasseurs payent aux agriculteurs.

En effet, en rapprochant le prix du permis départemental du permis national, les Fédérations Départementales des Chasseurs vont devoir adapter leur gestion afin de réduire la facture qu'elles payent aux agriculteurs et qui atteint aujourd'hui 50 millions d'euros.

Les chasseurs versent sur leurs propres deniers 50 millions d'euros pour les dégâts de gibier aux agriculteurs

• Avec leurs permis départementaux et nationaux, le timbre grand gibier et les autres contributions, les chasseurs versent sur leurs propres deniers 73 millions d'euros pour la police de la chasse, 50 millions d'euros pour les dégâts de gibier aux agriculteurs, 80 millions d'euros pour la gestion cynégétique par les fédérations et 40 mil-

lions d'euros pour la gestion environnementale des territoires.

• L'économie de la chasse représente par an un flux financier de 3,9 milliards d'euros, ce qui constitue un apport très conséquent pour de nombreux secteurs économiques du monde rural ainsi que des ressources non négligeables pour l'Etat en termes de taxes, TVA et d'impôts divers.

L'économie de la chasse représente par an un flux financier de 3,9 milliards d'euros

• A côté de cette contribution économique directe, la chasse représente 2,9 milliards de services éco systémiques et d'apport en nature pour la biodiversité, avec près de 75 millions d'heures de bénévolat par an pour aménager les territoires.

C'est donc bien la chasse et les chasseurs qui contribuent tous les ans à hauteur de 7 milliards d'euros à l'économie et à la biodiversité de nos territoires ruraux.

Ils peuvent donc légitimement avoir un accès plus facile et moins coûteux au permis national comme le souhaite le Président de la République. ■

OFFRE D'EMPLOI

Fonds départemental d'Indemnisation
des Dégâts de Sangliers du Bas-Rhin

Nous recherchons

un Estimateur de dégâts de sangliers sur cultures agricoles

Rémunération à l'heure
et indemnisation
au kilomètre

Consciencieux,
intègre et disponible
en fonction des saisons

Merci d'envoyer
votre CV et une lettre
de motivation par mail :
fids.67@wanadoo.fr

FIDS 67 – 7 rue Staedel – 67100 Strasbourg
Tél. 03 88 79 48 70 – info@fids67.fr

Organisme chargé de la réparation des dégâts
causés par les sangliers dans le département du Bas-Rhin

(loi 2005-157 du 23 février 2005, article 175, modifiée par la loi 2008-1545 du 31 décembre 2008)

L'avenir de la Chasse a besoin de vous

Partagez votre passion avec un nouveau chasseur

Vous êtes titulaire d'un droit de
chasse dans le Bas-Rhin et vous
souhaitez transmettre le bonheur
d'être chasseur ?

Lors d'une battue, à l'approche
ou à l'affût : seul un chasseur
peut expliquer la chasse à un
futur chasseur.

Pour la nouvelle saison
2018/2019, la FDC 67
répertorie les territoires de
chasse susceptibles d'accueillir
un jeune rêvant de participer
à une chasse ou un nouveau
lauréat du permis de chasser.



Merci de transmettre votre proposition d'accueil à :

Alexandra Barthel-Dick

03 88 79 12 77 • alexandra.bd@fdc67.fr

SAISON 2018-2019

Distribution des bracelets de cerfs



La distribution des bracelets de cerfs se déroulera :

1. Au Cyné'Tir à Geudertheim, **du mardi 24 au vendredi 27 juillet 2018**, de 9h à 17h en continu, sur présentation de l'original de l'arrêté préfectoral d'attribution ;
2. Au siège de la FDC 67, **à partir du mardi 31 juillet 2018**, tous les jours du mardi au vendredi de 10h à 16h en continu.

Pour mémoire : les bureaux de la FDC 67 sont fermés les lundis.

Le prix du bracelet reste inchangé, soit 8€



Saverne, le château vu des jardins

Les fastueuses chasses des évêques de Strasbourg

Avant la Révolution, les évêques de Strasbourg vouent un culte passionné à Saint Hubert. L'Église catholique interdit la pratique de la chasse aux membres du clergé. Pourtant, de nombreux religieux s'adonnent à leur passion pour la chasse, en particulier les prélats issus des grandes familles aristocratiques du royaume.

«Le défaut de mes ancêtres»

La célèbre répartie de l'archevêque de Narbonne à Louis XIV éclaire ce paradoxe. Le roi feignait de s'étonner de sa passion pour la chasse : «*Vous chassez beaucoup Monseigneur, comment interdire la chasse à vos curés ?*». Le prélat répondit : «*Sire, pour mes curés, la chasse est leur défaut ; pour moi, c'est celui de mes ancêtres*». Dans le royaume de France comme en Alsace, les grands dignitaires de l'Église ne pensent pas manquer à leurs devoirs en continuant d'exercer tous les droits que leur donne leur naissance.

Avec les cardinaux de Rohan, l'activité cynégétique des princes-évêques de Strasbourg atteint son apogée au XVIII^e siècle. Gaston de Rohan, prince-évêque de 1704 à 1749, est un ardent chasseur. En 1723, un de ses secrétaires évoque «*la chasse dont son éminence a fait ses plaisirs est ce qu'il affectionne par-dessus tous les autres de son évêché*». Il restaure la résidence épiscopale de Saverne et fait aménager des territoires de chasse à proximité immédiate. Dès 1715, il ordonne la création d'une garenne sur les hauteurs de la ville en direction du Haut-Barr. En 1741, le marquis de Valfons raconte une grande chasse organisée par l'admini-

nistration épiscopale avec la réquisition de six cents paysans comme rabatteurs

Des évêques vigilants sur leur droit de chasse

Gaston de Rohan veille au strict respect de ses droits de chasse sur les terres épiscopales. L'évêque de Strasbourg possède en effet de vastes territoires sur les deux rives du Rhin : le nord du Kochersberg de Saverne jusqu'au Rhin, la vallée de la Bruche de Schirmeck à Molsheim, le Ried de Benfeld à Marckolsheim,

le Haut Mundat autour de Rouffach et Soultz, ainsi que des terres sur la rive droite du Rhin autour d'Ettenheim. Comme tous les propriétaires fonciers, les évêques se plaignent des délits de braconnage, en particulier dans le secteur de La Wantzenau au début du XVIII^e siècle. Les habitants posent des lacets, des filets et divers pièges dans les champs et les bois. L'évêque rappelle l'interdiction de tels procédés préjudiciables à la conservation du gibier. L'amende encourue s'élève à trente livres pour le premier délit constaté « *et de plus grande punition en cas de récidive* ».

En 1718, d'importantes mesures sont prises pour lutter contre le fléau du braconnage. En effet, l'évêque apprend que de nombreuses personnes chassent dans l'étendue de ses terres sans permission en détruisant tout le gibier. Certains abusent de l'autorisation qui leur a été accordée personnellement en invitant des amis à la chasse. Le cardinal de Rohan ordonne de planter sur les grands chemins des poteaux peints en rouge avec les armoiries du prince-évêque. Au-dessous, une plaque de fer blanc est accrochée avec un rappel de l'interdiction de chasser. Un nouveau règlement de chasse est promulgué

à cette occasion. Toutes les permissions de chasse délivrées sont révoquées. Les futures autorisations devront être dûment enregistrées.

Les gardes-chasse sont chargés de dresser des procès-verbaux contre les contrevenants. Ils doivent désarmer les chasseurs et déposer les armes confisquées au greffe. Ils doivent aussi veiller à la conservation des œufs de cailles, perdrix, faisans, coqs de bruyère, gélinottes ou tout autre volatile, en particulier lors de la fenaison, de la moisson, des coupes de bois ou des crues des rivières. Les dénicheurs seront arrêtés au même titre que les braconniers. Pour prévenir toute velléité de chasse illicite, le port d'armes à feu est strictement interdit de même que la pose de filets. En effet, on s'est aperçu que, sous prétexte de prendre des grives, les villageois s'en servaient pour attraper des perdrix.

Un prince-évêque passionné de chasse

Son successeur, son petit-neveu Armand de Rohan, n'occupe le trône épiscopal que sept ans. De santé fragile, il ne semble pas avoir pratiqué la chasse. Constantin de Rohan qui lui succède de 1756 à 1779 n'a pas laissé le souvenir d'un grand chasseur. Il s'attache à embellir la résidence de Saverne et surtout à agrandir la propriété au détriment du hameau de Zornhoffen. Il se montre très fier de ce parc appelé la « *faisanderie* », espace d'agrément et de chasse, dont il fait personnellement les honneurs à Mademoiselle de Mortemart lors de sa visite à Saverne en juin 1769.

Louis de Rohan, dernier prince-évêque de Strasbourg, apparaît comme le plus fastueux, le plus frivole, mais aussi comme le plus grand amateur de chasse de toute la lignée des cardinaux de Rohan. Avant de monter sur le trône épiscopal de Strasbourg, l'évêque est nommé ambassadeur à Vienne. Disciple de Saint Hubert, il fi-

gure régulièrement parmi les invités des chasses impériales. En 1772, une chasse exceptionnelle emploie mille cinq cents traqueurs. Les convives abattent plus de trois mille pièces de petit gibier. Excellent chasseur, l'ambassadeur français tire huit cents coups de fusil et, le lendemain, il at-



Louis de Rohan, dernier prince-évêque de Strasbourg

teint trois mille coups. « *On l'avait vu souvent se revêtir d'habits de toutes les couleurs, prenant les uniformes de chasse des différents seigneurs chez qui il allait, avec tant de publicité, qu'un jour de Fête-Dieu, lui et toute sa légation, en uniforme vert, galonné d'or, avaient forcé une procession qui les gênait pour se rendre à une partie de chasse chez le prince de Paar* » rapporte un témoin. Cet épisode s'ajoutant aux scandales financiers et galants de l'évêque français fait scandale parmi le peuple viennois et plus encore à la prude cour impériale.

En tant que prince-évêque de Strasbourg, Louis de Rohan fait reconstruire le château de Saverne, mais il n'en profite guère, préférant séjourner à Strasbourg, Paris ou Versailles où il multiplie les intrigues qui l'amèneront à sa chute. ■

Philippe Jéhin



Gaston de Rohan, prince-évêque de 1704 à 1749

ANIMATIONS SCOLAIRES

Découverte de la faune sauvage et plantation de miscanthus

Le 20 avril dernier, c'est à Wiwersheim que le Mobil'Faune a fait étape, pour le plus grand plaisir des élèves de l'école primaire. Après avoir assisté à l'exposé de Romain Weinum sur les différentes espèces de nos campagnes, les enfants ont pu voir et toucher «*pour de vrai*» les peaux de sanglier, renard ou cervidés ainsi que les différentes empreintes ou bois. Ce même jour, dans l'après-midi et en présence de la Maison de la Nature du Piémont des Vosges, les enfants se sont beaucoup amusés en plantant des miscanthus ou des haies à Wiwersheim, encadrés par M. Roland Michel et l'équipe de chasse locale. Un goûter a clôturé cette journée bien remplie pour les enfants qui rentreront chez eux fatigués mais



bien heureux de cette grande récréation au contact de la nature. Un projet de renaturation des cours d'eau et des bassins versants est en cours

sur cette commune avec le concours de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations). ■

Le Mobil'Faune ravit les écoliers de Friedolsheim

Le 13 avril 2018, à la demande du locataire de chasse, M. Claude Krebs et de l'institutrice Mme Squillaci, environ 20 élèves de CM2 de l'école de Friedolsheim ont participé à une après-midi découverte de la faune sauvage alsacienne, grâce au «*Mobil'Faune*» et à l'animateur nature de la FDC 67 Romain Weinum.

Malgré le mauvais temps qui a obligé tout le monde à se mettre à l'abri dans la grange en face de l'école, les enfants ont suivi, captivés, les explications données par Romain, espèces par espèces, avec de nombreuses informations : environnement, régime alimentaire, nom de la femelle et des jeunes, modes de déplacement,

reconnaissance des empreintes, particularités et comparaison avec d'autres espèces. L'animateur a ensuite expliqué pourquoi et comment étaient classées les espèces : chassables, nuisibles ou protégées. Des explications précises sur des termes techniques comme nidifuge, nidicole, recoquetage ou pelote de rejection ont été

fournies, ainsi que sur les notions de rapaces nocturnes/diurnes, la perte de bois des chevreuils et des cerfs.

Ensuite, il leur a rappelé que les mois d'avril et de juin sont des périodes sensibles pour les animaux, en raison des reproductions et des couvaisons. Puis il a donné les consignes de bonne conduite en milieu naturel, comme par

exemple tenir les chiens en laisse en se promenant ou rester sur les chemins pour ne pas déranger la faune sauvage. Claude Krebs et Romain Weinum ont ensuite expliqué aux enfants pourquoi il ne faut pas toucher un faon, au risque de le voir abandonné ou rejeté par sa mère. À la fin de l'animation, un quizz a été proposé aux jeunes élèves ravis. ■



Romain Weinum et les enfants du CM2

MOBIL'FAUNE

Voir et comprendre
la faune sauvage alsacienne



La nature accessible à tous :
véritable musée zoologique mobile, cette remorque pédagogique contient plus d'une cinquantaine d'espèces animales naturalisées de la faune locale ainsi que des outils ludiques pour mieux connaître notre biodiversité ordinaire et mieux la défendre.

Réservation et animations
pédagogiques :

Romain Weinum

03 88 79 12 77
06 86 80 24 85

romain.weinum@fdc67.fr

EBER
distribution

Fusil BRIXIA Raven Sporting Trapp

Calibre 12 / 70 multi-choke
Canon de 76 à éjecteur, crosse en noyer,
Bande ventilée avec point de mire en fibre
optique

OFFRE BALL-TRAP

Cartouche Jocker LA28 de ball trap
sport en plomb de 7.5 et 9
Disponible en calibre 12 et 20

Flash Piston plomb de 7.5
Idéale pour le Ball trap Sporting
Compact

11 Rue des Prunelles, 06.85.53.97.03
67120 DORLISHEIM, info@hillman.fr
FRANCE www.hillman.fr

Parce que c'est l'entraînement qui fait le Maître

TUNNEL DE TIR
100
Mètres

- Tir à balles réelles**
 - Avec votre propre arme
 - Avec nos armes de prêt
- Tir au laser**
 - Carabine « laser » fournie
- Sécurité**
 - Encadrement par deux opérateurs qualifiés
 - Réglage de vos armes au tunnel de tir 100 mètres
 - Munitions RWS Cineshot disponibles sur place

Cyné'TIR

TARIFS

Cyné'Tir

80€ par heure pour le groupe
(maximum 8 personnes)

Tunnel de tir

15€ par 1/2 heure

Horaires d'ouverture :

Cyné'Tir

du lundi au samedi de 9h à 22h,
le dimanche de 9h à 12h

Tunnel de tir

du lundi au vendredi de 9h à 19h,
avec un créneau gratuit
sans rendez-vous
le mercredi de 9h à 11h

Réservation

48 heures à l'avance

Valérie Villard - 03 88 79 83 80
valerie.villard@fdc67.fr

(en quelques clics sur www.fdc67.fr
avec possibilité de paiement au Cyné'Tir)

Règlement en ligne ou sur place

Plus de 60 films tournés en conditions réelles de battues

Bienvenue à la nouvelle Présidente de l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier

Amenée à la chasse par son père, qui lui a transmis sa passion, Liliane Martin a franchi le pas en passant son permis de chasser en 1993, faisant office de garde-chasse sur leur petit lot familial, partagé avec son oncle Paul. Ce fut une formidable école et une formation complète que ces deux frères, chasseurs et pêcheurs, lui ont inculqué avec toute leur sagesse.

Elle rejoint l'ABRCGG en 2010, passe son Brevet Grand Gibier en 2011, pour rejoindre le CA en tant que Trésorière. Lors de la dernière Assemblée Générale du 16 février 2018, le Président Michel Gascard a émis le souhait de quitter sa fonction, pour raison personnelle, tout en restant au Conseil d'Administration de l'ABRCGG, et être actif dans cette association qu'il a parfaitement menée. C'est à l'issue de cette AG que Liliane Martin a été élue nouvelle Présidente par l'ensemble du CA. Le nouveau Bureau également approuvé se compose de : Jean-François Vetter (*Vice-Président*), Loïc Brestenbach (*2^{ème} Vice-Président*), Dominique Ludwig (*Secrétaire*), Daniel

Wagner (*Trésorier*).

Son principal objectif est le développement de la formation des chasseurs :

- Promouvoir sans relâche l'enseignement du Brevet Grand Gibier, dont la qualité constante est reconnue par tous les candidat(e)s, grâce à l'excellence des deux responsables – Hubert Chatelet qui vient d'être rejoint par Loïc Brestenbach – et de tous intervenants sur les sujets thématiques (formation des

plus complètes qui n'a pas d'équivalent actuellement).

- Organiser des conférences sur le contexte ou l'actualité cynégétique.

- Améliorer la sécurité du chasseur et de son environnement en toutes situations ainsi que la qualité d'un prélèvement sans souffrance inutile pour le gibier en proposant :

- Des formations au tir de chasse dès cette année, grâce à Loïc Brestenbach (qui a suivi le cursus de moniteur ANCGG) et de son équipe en constitution.

- Des entraînements gratuits pour les adhérents de l'ABRCGG au Cyné'Tir de la FDC 67, lieu unique envié par bien d'autres régions, bientôt mythique que tout(e) chasseur(esse) devrait fréquenter avant les grands RDV de notre calendrier cynégétique.

Comme elle le conclue, *"Je souhaite très fortement continuer à développer les relations avec les diverses instances impliquées dans la gestion de la faune et de la flore, trouver des solutions communes, dans le respect de la préservation de la nature tout en pérennisant notre «Monde Chasse»"*.



Liliane Martin, nouvelle présidente de l'ABRCGG

De la quiétude de la faune sauvage

Lorsqu'il échappe à la surveillance de son maître, un chien retrouve bien souvent ses instincts de prédateur. Où que ce soit, un chien doit toujours rester sous le contrôle direct de son maître et à proximité de lui. Si le chien quête du gibier, éloigné ou pas de son maître, le propriétaire du chien est passible de l'infraction de chasse sur autrui, de chasse sans permis et de chasse en temps prohibé selon la période.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de ce-

lui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. (*Article L211-23 du Code rural*)

Au printemps, la divagation des chiens entraîne un dérangement supplémentaire, c'est pourquoi l'arrêté du 16 mars 1955 impose que du 15 avril au 30 juin, dans les bois et forêts, les chiens soient tenus en laisse, en dehors des allées forestières. En cas de non-respect de ces dispositions, le contrevenant encourt une amende prévue pour les contra-

ventions de la 4^e classe, dont le montant s'élève à 135 euros par amende forfaitaire ou à 750 euros maximum par procédure judiciaire.

Enfin, la divagation des animaux domestiques sur un ban communal est du ressort du Maire qui peut, par un arrêté municipal et une signalisation adaptée, prévoir les règles de sécurité publique, de tenue en laisse, de capture des animaux pris en divagation avec la mise en fourrière de ces derniers. Le propriétaire d'une forêt privée peut en interdire l'accès aux personnes non autorisées par lui.

Pour rappel, tout chien circulant sur la voie publique, en liberté ou même tenu en laisse, doit être muni d'un collier portant, gravés sur une plaque de métal, les nom et adresse de son propriétaire. (*Article R211-3 du Code rural*). ■



Journée d'information de l'UDUCR

Le samedi 25 août, l'Union Départementale pour l'Utilisation des Chiens Rouge (UDUCR 67) organise à Reichshoffen une journée d'information à l'intention de nouveaux conducteurs de chiens de sang.

Elle vise à réunir les propriétaires de chiens en cours de formation ou les chasseurs très motivés par cette discipline sur le point d'acquiescer un chien pour la recherche du grand gibier blessé.

Ce rassemblement consiste à :

- Présenter les principes d'éducation au pistage du grand gibier blessé
- Montrer les techniques de pose de pistes artificielles
- Suivre et commenter les phases du travail d'un chien confirmé
- Faire travailler les jeunes chiens présents
- Exposer le contexte général lié à la recherche du grand gibier blessé (orga-



nisation, aspects légaux,...)

- Renseigner sur le cycle de formation permettant de devenir conducteur agréé: entraînements, stage, parrainage, les épreuves de pistes artificielles ou naturelles,....

Le repas de midi sera pris en charge par l'UDUCR 67 ■

Renseignements et inscriptions :

Patrice Stoquert
06 80 14 02 38

patrice.stoquert@wanadoo.fr

Annulation de la fête du piégeage à Kolbsheim

Lors de la dernière Assemblée Générale de l'Association des Piégeurs et Gardes-chasse Particuliers qui a eu lieu le 9 mars dernier, c'est avec amertume que le Président Didier Pierre a constaté le manque de bonnes volontés au sein de l'association. Cette pénurie de bénévoles s'affiche dans les appels à l'aide lancés via le bulletin d'information, tant au niveau du piégeage chez les particuliers que pour le travail au sentier de piégeage. Et malgré le succès jamais démenti au fil des années, le Président a annoncé que, faute de bras, la traditionnelle fête du piégeage serait annulée en 2018. ■

Sortie destruction de corvidés

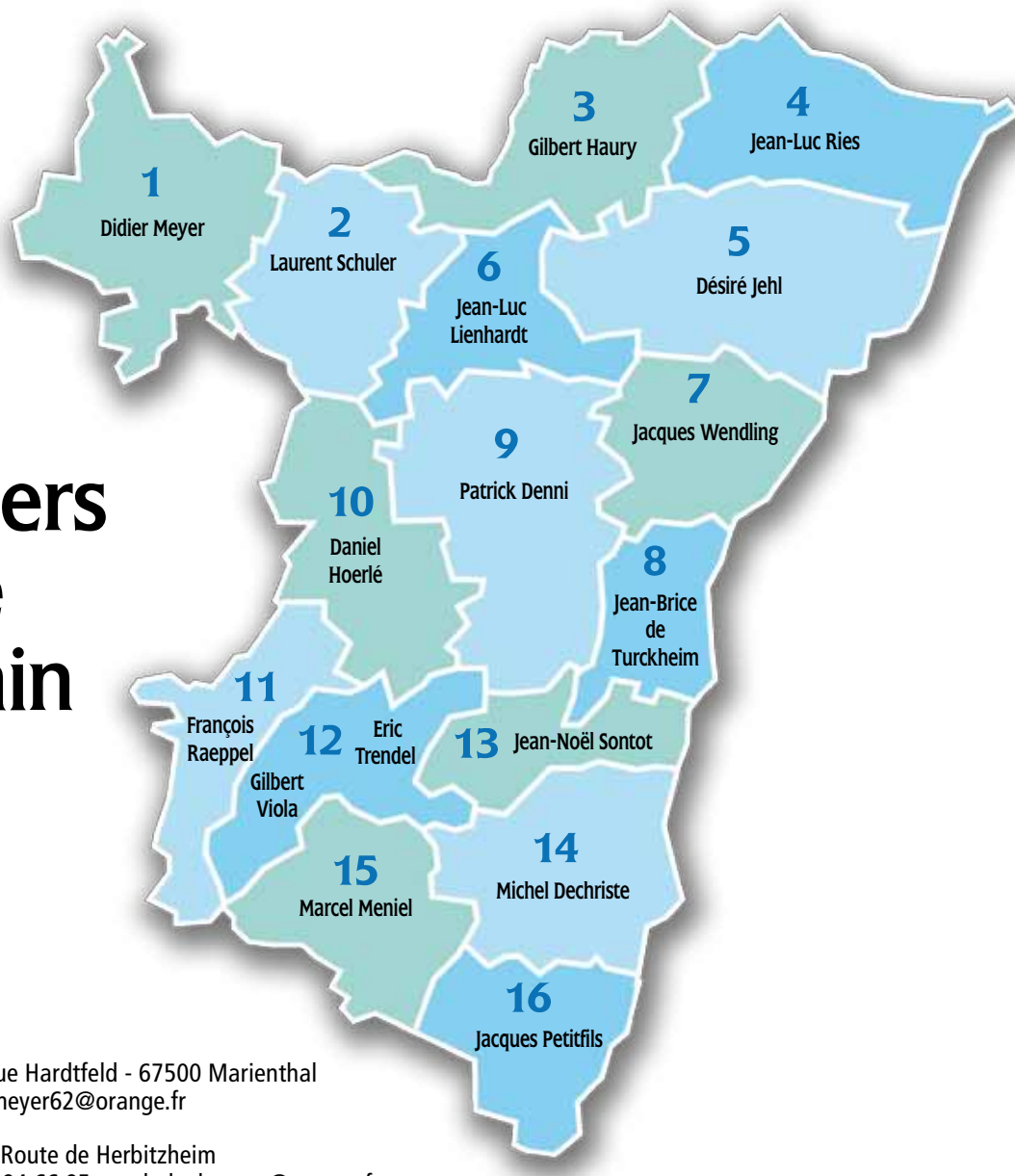
Le 21 avril dernier, sur le lot de chasse de M. Roland Michel à Quatzenheim, avec la complicité de son voisin de chasse M. Roland Vetter, a eu lieu une sortie « destruction de corvidés ». L'opération a commencé au lever du jour pour finir à 8h30, suivie d'un casse-croûte: elle s'est révélée fructueuse avec au moins une trentaine d'oiseaux au tableau. La bonne ambiance était assurée grâce à une équipe conviviale, renforcée pour l'occasion de quelques jeunes. ■



Pour mener à bien cette opération, un parfait camouflage était indispensable



Les louveteriers dans le Bas-Rhin



1. Didier Meyer – 2 rue Hardtfeld - 67500 Marienthal
06 15 17 29 59 – didier.meyer62@orange.fr

2. Laurent Schuler – Route de Herbitzheim
67260 Keskastel – 06 85 94 66 95 – schuler.laurent@orange.fr

3. Gilbert Haury – 8 rue Hannong - 67500 Haguenau
06 95 11 85 09 – hauryjihaguenau@evc.net

4. Jean-Luc Ries – 10 rue Albert Schweitzer - 67770
Sessenheim – 06 13 05 20 32 – jeanluc.ries@wanadoo.fr

5. Désiré Jehl – 41 rue de la Gare - 67720 Hoerdt
06 09 76 55 27 – desirejehl67@gmail.com

6. Jean-Luc Lienhardt – 9 rue des Asperges - 67720 Hoerdt
06 78 20 41 79 – jean-luc.lienhardt18@sfr.fr

7. Jacques Wendling – 11 rue de l'Église
67850 Herrlisheim – 06 80 15 87 64 – jacqueswd@free.fr

8. Jean-Brice de Turkheim – 16 rue Schwilgué
67000 Strasbourg – 06 07 64 02 14 – jb.turckheim@gmail.com

9. Patrick Denni – 8 rue du Lohweg - 67170 Bilwisheim
06 22 69 18 17 – patrick.denni@yahoo.fr

10. Daniel Hoerlé – Ferme «La Colonie» - 67540 Ostwald
06 03 46 49 42 – hoerle.daniel@9business.fr

11. François Raeppe – 49 rue des Sarcelles - 67100
Strasbourg – 06 74 40 80 75 – francois.raeppe@free.fr

12 a. Eric Trendel – 2 rue Principale - 67560 Rosenwiller
06 11 72 54 54 - etrendel@hsfrance.com

12 b. Gilbert Viola – 4 rue du Dr Wick - 67117 Ittenheim
06 70 79 47 15 – gil.viola@orange.fr

13. Jean-Noël Sontot – 85 boulevard d'Anvers
67000 Strasbourg – 06 25 11 78 07 – jnsontot@gmail.com

14. Michel Dechryste – 2a rue du G^{al} de Gaulle - 67720
Hoerdt – 06 19 55 49 70 – michel.dechryste@strasbourg.eu

15. Marcel Meniel – 8 rue des Pêcheurs - 67400 Illkirch-
Graffenstaden – 06 08 37 53 82 – agence-meniel@wanadoo.fr

16. Jacques Petitfils – 30 rue Haute - 67210 Valff
06 46 48 79 01 – jacques.petitfils@outlook.fr

Liste des communes par circonscription

■ Circonscription 1

Adamswiller,
Altwiller,
Asswiller,
Baerendorf,
Berg,
Bettwiller,
Bissert,
Burbach,
Butten,
Dehlingen,
Diedendorf,
Diemeringen,
Domfessel,
Drulingen,
Durstel,
Eschwiller,
Eywiller,
Goerlingen,
Gungwiller,
Harskirchen,
Herbitzheim,
Hinsingen,
Hirschland,
Keskastel,
Kirrberg,
Lorentzen,
Mackwiller,
Oermingen,
Ratzwiller,
Rauwiller,
Rexingen,
Rimsdorf,
Sarre-Union,
Sarrewerden,
Schopperten,
Siewiller,
Siltzheim,
Thal-Drulingen,
Tiefenbach,
Voellerdingen,
Waldhambach,
Weislingen,
Weyer,
Wolfskirchen.

■ Circonscription 2

Bust,
Dossenheim s/Zinsel,
Eckartswiller,
Erckartswiller,
Ernolsheim-les
-Saverne,
Eschbourg,
Frohmuhl,
Hinsbourg,
Ingwiller,

La Petite Pierre,
Lohr,
Neuwiller-les
-Saverne,
Obersoultzbach,
Ottwiller,
Petersbach,
Pfalzweyer,
Puberg,
Rosteig,
Saint-Jean-
Saverne,
Schoenbourg,
Sparsbach,
Struth,
Volksberg,
Weinbourg,
Weiterswiller,
Wimmenau,
Wingen s/Moder,
Zittersheim.

■ Circonscription 3

Dambach,
Froeschwiller,
Goersdorf,
Gundershoffen,
Langensoultzbach,
Lembach
Lichtenberg,
Morsbronn-les-Bains,
Niederbronn-les-
Bains,
Niedersteinbach,
Oberbronn,
Oberdorf
Spachbach,
Obersteinbach,
Offwiller,
Reichshoffen,
Reipertswiller,
Rothbach,
Windstein,
Wingen,
Woerth,
Zinswiller.

■ Circonscription 4

Aschbach,
Buhl,
Cleebourg,
Climbach,
Croettwiller,
Dieffenbach-les
-Woerth,
Drachenbronn,
Birlenbach,

Eberbach-Seltz,
Hoffen,
Hunspach,
Ingolsheim,
Keffenach,
Kutzenhausen,
Lampertsloch,
Lauterbourg,
Lobsann,
Memmshoffen,
Merkwiller
Pechelbronn,
Mothern,
Munchhausen,
Neewiller-près
-Lauterbourg,
Niederlauterbach,
Niederroedern,
Oberhoffen-les
-Wissembourg,
Oberlauterbach,
Oberroedern,
Preuschdorf,
Retschwiller,
Riedseltz,
Rott,
Salmbach,
Schaffhouse-
Près-Seltz,
Scheibenhart,
Schleithal,
Schoenenbourg,
Seebach,
Seltz,
Siegen,
Soultz-s/Forêts,
Steinseltz,
Stundwiller,
Trimbach,
Wintzenbach,
Wissembourg.

■ Circonscription 5

Auenheim,
Beinheim,
Betschdorf,
Biblisheim,
Bitschhoffen,
Dalhunden,
Dauendorf,
Drusenheim,
Durrenbach,
Eschbach,
Forstfeld,
Forstheim,
Fort-Louis,
Gunstett,

Haguenau,
Hatten,
Hegney,
Kaltenhouse,
Kauffenheim,
Kesseldorf,
Laubach,
Leutenheim,
Mertzwiller,
Mietesheim,
Neuhaeusel,
Niedermodern,
Oberhoffen s/Moder,
Ohlungen,
Rittershoffen,
Roeschwoog,
Roppenheim,
Rountzenheim,
Schirrhein,
Schirrhoffen,
Schweighouse
s/Moder,
Sessenheim,
Soufflenheim,
Stattmatten,
Surbourg,
Uberach,
Uhlwiller,
Walbourg.

■ Circonscription 6

Alteckendorf,
Batzenndorf,
Berstheim,
Bischholtz,
Bosselshausen,
Bossendorf,
Bouxwiller,
Buswiller,
Engwiller,
Ettendorf,
Geiswiller,
Gottesheim,
Grassendorf,
Gumbrechtshoffen,
Hattmatt,
Hochstett,
Huttendorf,
Issenhausen,
Kindwiller,
Kirrwiller,
La Walck,
Lixhausen,
Menchhoffen,
Minversheim,
Monswiller,
Morschwiller,

Mulhausen,
Niedersoultzbach,
Obermodern
-Zutzendorf,
Pfaffenhoffen,
Printzheim,
Ringeldorf,
Ringendorf,
Schalkendorf,
Schillersdorf,
Steinbourg,
Uhrwiller,
Uttenhoffen,
Uttwiller,
Wahlenheim,
Wickersheim
-Wilshausen,
Wintershouse,
Wittersheim,
Zoebersdorf.

■ Circonscription 7

Bietlenheim,
Bischwiller,
Brumath,
Gambshausen,
Geudertheim,
Gries,
Herrlisheim,
Hoerdt,
Kilstett,
Krautwiller,
Kriegsheim,
Kurtzenhouse,
La Wantzenau,
Lampertheim,
Mundolsheim,
Niederschaef-
folsheim,
Offendorf,
Reichstett,
Rohrwiller,
Rottelsheim,
Vendenheim,
Weitbruch,
Weyersheim.

■ Circonscription 8

Bischheim,
Eckbolsheim,
Geispolsheim,
Hoenheim,
Illkirch
-Graffenstaden,
Lingolsheim,
Mittelhausbergen,
Niederhausbergen, ■■■



Oberhausbergen,
Ostwald,
Schiltigheim,
Souffelweyersheim,
Strasbourg.

■ **Circonscription 9**

Achenheim,
Altenheim,
Altorf,
Avolsheim,
Bernolsheim,
Berstett,
Bilwisheim,
Breuschwickersheim,
Crastatt,
Dachstein,
Dahlenheim,
Dettwiller,
Dingsheim,
Donnenheim,
Dossenheim
-Kochersberg,
Duntzenheim,
Duppigheim,
Durningen,
Duttlenheim,
Eckwersheim,
Entzheim,
Ergersheim,
Ernolsheim-s/Bruche,
Fessenheim-le-Bas,
Friedolsheim,
Furchhausen,
Furdenheim,
Gingsheim,
Gougenheim,
Griesheim-sur-Souffel,
Handschuheim,
Hangenbieten,
Hochfelden,
Hohatzenheim,
Hohengoelt,
Hohfrankenheim,
Holtzheim,
Hurtigheim,
Ingenheim,
Ittenheim,
Jetterswiller,
Kienheim,
Kleingoelt,
Knoersheim,
Kolbsheim,
Kuttolsheim,
Landersheim,
Littenheim,
Lochwiller,
Lupstein,
Maennolsheim,
Marlenheim,

Melsheim,
Mittelhausen,
Mittelschaeffolsheim,
Molsheim,
Mommenheim,
Mutzenhouse,
Neugartheim
-Ittlenheim,
Nordheim,
Oberschaeffolsheim,
Olwisheim,
Osthoffen,
Pfettisheim,
Pfulgriesheim,
Quatzenheim,
Rangen,
Reutenbourg,
Rohr,
Saessolsheim,
Schaffhouse-sur-Zorn,
Scherlenheim,
Schnersheim,
Schwenheim,
Schwindratzheim,
Stutzheim-
Offenheim,
Truchtersheim,
Waldolwisheim,
Waltenheim-sur-Zorn,
Westhouse-
Marmoutier,
Willgottheim,
Wilwisheim,
Wingersheim,
Wintzenheim-Ko-
chersberg,
Wiwersheim,
Wolfisheim,
Wolschheim,
Wolxheim,
Zehnacker,
Zeinheim.

■ **Circonscription 10**

Allenwiller,
Balbronn,
Bergbieten,
Birkenwald,
Cosswiller,
Dangolsheim,
Dimbsthal,
Dinsheim-sur-Bruche,
Flexbourg,
Gottenhouse,
Gresswiller,
Haegen,
Heiligenberg,
Hengwiller,
Kirchheim,
Marmoutier,
Mutzig,

Niederhaslach,
Odratzheim,
Ottersthal,
Otterswiller,
Reinhardsmunster,
Romanswiller,
Salenthal,
Saverne,
Scharrachbergheim-
Irmstett,
Singrist,
Soultz-les-Bains,
Still,
Thal-Marmoutier,
Traenheim,
Wangen,
Wangenbourg-Engen-
thal,
Wasselonne,
Westhoffen.

■ **Circonscription 11**

Bourg Bruche,
Grandfontaine,
La Broque,
Lutzelhouse,
Oberhaslach,
Plaine,
Saales,
Saulxures,
Schirmeck,
Urmatt,
Wisches.

■ **Circonscription 12a**

Barembach,
Boersch,
Dorlisheim,
Grendelbruch,
Mollkirch,
Muhlbach s/bruche,
Natzwiller,
Rosenwiller,
Rosheim,
Russ.

■ **Circonscription 12b**

Barr,
Bellefosse,
Belmont,
Blancherupt,
Colroy-la-Roche,
Fouday,
Gertwiller,
Heiligenstein,
Neuviller-la-Roche,
Ottrott,
Ranrupt,
Rothau,
Saint-Blaise-la-Roche,

Saint-Nabor,
Solbach,
Waldersbach,
Wildersbach.

■ **Circonscription 13**

Bernardswiller,
Bischoffsheim,
Blaesheim,
Bourgheim,
Eschau,
Fegersheim,
Goxwiller,
Griesheim-près-
-Molsheim,
Hindisheim,
Hipsheim,
Ichtratzheim,
Innenheim,
Krautergersheim,
Limersheim,
Lipsheim,
Meistratzheim,
Niedernai,
Nordhouse,
Obernai,
Plobsheim,
Valff.

■ **Circonscription 14**

Benfeld,
Bindernheim,
Bolsenheim,
Boofzheim,
Daubensand,
Diebolsheim,
Ebersheim,
Ebersmunster,
Eichhoffen,
Epfig,
Erstein,
Friesenheim,
Gerstheim,
Herbsheim,
Hilsenheim,
Huttenheim,
Kertzfeld,
Kogenheim,
Matzenheim,
Mittelbergheim,
Obenheim,
Osthouse,
Rhinau,
Rossfeld,
Saint-Pierre,
Sand,
Schaeffersheim,
Sermersheim,
Stotzheim,
Uttenham,

Westhouse,
Witternheim,
Zellwiller.

■ **Circonscription 15**

Albé,
Andlau,
Bassemburg,
Bernardville,
Blienschwiller,
Breitenau,
Breitenbach,
Chatenois,
Dambach-La-Ville,
Dieffenbach
Au Val,
Dieffenthal,
Fouchy,
Itterswiller,
Kintzheim,
La Vancelle,
Lalaye,
Le Hohwald,
Maisongoutte,
Neubois,
Neuve Eglise,
Nothalten,
Orschwiller,
Reichsfeld,
Saint-Martin,
Saint-Maurice,
Saint-Pierre-Bois,
Scherwiller,
Steige,
Thanville,
Triembach-Au-Val,
Urbeis,
Villé.

■ **Circonscription 16**

Artolsheim,
Baldenheim,
Boesenbiesen,
Bootzheim,
Elsenheim,
Heidolsheim,
Hessenheim,
Mackenheim,
Marckolsheim,
Mussig,
Muttersholtz,
Ohnenheim,
Richtolsheim,
Saasenheim,
Schoenau,
Schwobsheim,
Selestat,
Sundhouse,
Wittisheim.



GARAGE ANDRÉ

L'expérience au service de votre voiture.
Depuis plus de 50 ans !

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule



34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 33 17 94
Email : andre.garage@wanadoo.fr



- + OFFSET
- + ROTO
- + NUMÉRIQUE
- + ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
- + STUDIO GRAPHIQUE
- + ROUTAGE & LOGISTIQUE
- + CO-PACKING & SERVICES

Parmentier imprimeurs
1 rue Gutenberg
67610 La Wantzenau
www.parmentier-imprimeurs.com
T 03 88 96 31 69 F 03 88 96 29 18

"Communiquons ensemble"



Certifié ISO 12647-2

Vivez votre passion en toute tranquillité !



MULTIRISQUE ASSOCIATION DE CHASSE
(Association - Groupement Titulaire de Chasse)

- Dommages aux biens de l'Association : Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de battues - rabatteurs - dégâts de gibiers - installation de chasse - menus travaux d'entretien et réparation Vente de venaison)
- Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
- Protection Juridique Association
- Accidents corporels

MULTIRISQUE INDIVIDUELLE CHASSEUR

- Responsabilité Civile Chasse, entraînement aux tirs, conducteur de chien,
- Accidents corporels Sécurité Chasse
- Dommages aux chiens
- Dommages aux armes de chasse

L'Assurance Chasse Allianz
Un large choix de garanties pour une couverture complète.



ASSURANCES GREBMAYER
WISSEMBOURG
11 Rue de la République - Tél. 03 88 54 87 54
HAGUENAU
5 Rue du Puits - Tél. 03 88 63 94 94
Mail : grebmayer.wissembourg@allianz.fr

Immatriculés à l'Orias sous les n° 07 022 272 & 07 022 273 (site: www.orias.fr). Exercent, sous le contrôle de l'ACP: 61 Rue Talbot - 75436 PARIS Cedex 09

Joyeuse Fête des pères !



Nouveauté 2018
Minox 8x42 BF 209€
Librate CARBON 249€
4 Stable Sticks 109€

Appaux Chevreuil Merisier et Buttolo 18.65€
MERKEL Nouveauté 2018 RX Helix SPEEDSTER 34.95€

Canonillette 3590€

VOYAGE DE CHASSE EN TURQUIE
Vous rêvez d'un Voyage de chasse, nous réalisons votre rêve !
Battue aux sangliers / Approche à l'Attila Cerf d'Anatolie ou Bezoar Ibx à l'approche Merd de contacter :
Alex DEMIR au 06.35.27.34.95 ou

NATURA VALLÉE - 118 AVENUE DE LA GARE - 67130 SCHIRMECK
TÉL.: 09 60 12 08 90 - Mail : naturavallee@orange.fr
www.naturavallee.com

BIWI IDENTIFICATION DU GIBIER
RUBBER • PLASTIC • SILICONE



BIWI SA
• Route de la Transjurane 22
• CH-2855 Glovelier
• Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
• Fax: +41 (0) 32 427 02 01
• info@biwi.ch
• www.biwi.ch

Procès-verbal du Conseil d'Administration (CA)

de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin du 17 octobre 2017 à 19h à Geudertheim

Membres du Bureau présents

Gérard LANG (Président), Charles KLEIBER (2nd vice-président), Marc SCHIRER (Secrétaire), Alette SCHAEFFER (Trésorière), Hubert BURLET (Trésorier-adjoint).

Administrateurs présents

Patrick CAUSSADE, Henri KASTENDEUCH, Christian MULLER, Pierre-Thomas SCHMITT, Bernard SCHNITZLER, Roland SCHOEFFLER.

Absents excusés

Gérard de GAIL (Administrateur, pouvoir à Alette SCHAEFFER), Michel GEWINNER (1^{er} vice-président, pouvoir à Christian MULLER), Frédéric OBRY (Administrateur, Marc SCHIRER), Michel PAX (Administrateur, pouvoir à Gérard LANG).

Participante

Estelle GLATTARD (Directrice).

1. Arrêté et approbation du bilan clos au 30/06/2017 présenté par notre Expert-comptable, M. Thierry FOESSEL et notre Commissaire aux comptes, M. Jacques OLIVESI (représenté par Mme Adeline NEVES)

L'arrêté et l'approbation du bilan clos au 30/06/2017 sont approuvés à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu du CA du 27 juin 2017

Le compte-rendu du Conseil d'Administration (CA) du 27 juin 2017 est approuvé à l'unanimité, sous réserve de donner la définition de l'acronyme CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune ou de flore sauvages menacées d'extinction).

3. Examen de procès-verbaux pour infractions à la chasse: dispositions à prendre

Affaire n° 1: P.K et D.S. en cas de poursuites, la FDC se constituera partie civile.
Affaire n° 2: B.W. et C.K. en cas de poursuites, la FDC se constituera partie civile.
Affaire n° 3: V.B. La FDC n'a pas de raison d'agir.

4. Destruction de haies à Oermingen et Dehlingen: marche à suivre

En cas de flagrant délit constaté sur les terrains du FARB, (photos à l'appui ou attestations de témoins ou d'actes reconnus par l'auteur), la FDC 67 portera plainte après constat d'huissier des dégâts.

5. Convention Ball-Trap

La Convention Ball-Trap du Herrenwald entre la SLCTS et la FDC 67 a été validée à l'unanimité.

Pour l'entretien des espaces verts (prévention de la maladie de Lyme, broyage des

plateaux) de la zone Permis de chasser, de la zone Ball-Trap, des espaces verts de la FDC 67, l'achat d'un tondo-broyeur Husqvarna P525D a été validé à l'unanimité. Une zone du bâtiment Cyné'Tir a été transformée à cette occasion pour stockage de matériels des associations (archers et Ball-Trap): travaux validés à l'unanimité.

6. Aménagement et agrandissement du parking de la FDC 67

Un devis pour agrandissement et finalisation du parking de la FDC 67 avec une demande supplémentaire d'un éclairage automatique en sortant du Cyné'Tir (pose de détecteurs) et d'un complément au système de vidéosurveillance existant sur le site, a été validé à l'unanimité.

7. Regroupement de nos assurances et responsabilité civile des chasseurs

Le Président a informé les administrateurs qu'une proposition de regroupement de nos assurances lui sera soumise par une société d'assurance (aux mêmes conditions et au même prix global) pour des raisons évidentes de simplicité en cas de sinistre. Pour la prochaine campagne de chasse 2018/2019, la FDC 67 proposera à ses adhérents une offre d'un ou de plusieurs assureurs comprenant une assurance incluant toutes les activités d'entraînement au tir (Ball-Trap, Cyné'Tir, tunnel de tir 100 mètres, etc.) en complément de leur responsabilité civile chasse individuelle.

8. Hugui BOQUEL: demande de congé individuel de formation (CIF)

Cette formation étant entièrement prise en charge par le FONGECIF, les membres du CA valident à l'unanimité cette demande.

9. Subventions

• **Commission Petit Gibier:** Une opération «essai» de Miscanthus, comme couvert pour le petit gibier sur terres agricoles (parcelles non FARB) de 5 mètres de large et maximum de 100 mètres de long avec 2 rangs ou 3 rangs, sera subventionnée par la FDC 67. Les plants ou rhizomes seront gratuits, une aide à la mise en place de 100€ sera accordée pour une longueur totale de 100 mètres. Le budget alloué pour cette opération sera de 20.000€ maximum, selon les conditions habituelles pour les adhérents à jour de leurs cotisations.

• **Soutien au dîner caritatif «Les enfants d'ici et d'ailleurs»** (3 associations: Zazakely, Enfants de Madagascar, Enfants de Marthe) organisée par l'association bas-rhinoise des «Chefs d'Alsace», qui aura lieu le 2 octobre 2017 à Schiltigheim: la FDC 67 règlera pour mécénat, la livraison

du gibier aux restaurateurs par la société Gibier Marchal Sarl pour un montant de 1730,14€ TTC. Les membres du CA sont tous favorables à la promotion de ce type d'évènement caritatif à l'avenir.

• **Clubs canins:** un budget annuel maximum de subvention pourra être attribué pour les demandes motivées reçues avant le 15/10/2017.

• Le CA a accepté à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes:

- Retriever Club de France: 300€.
- Club Epagneul de Münster et du Langhaar (CFEMIL): 300€.
- Réunion des Amateurs du Setter Gordon: 300€.
- Groupement des Officiers de Louveterie du Bas-Rhin pour l'organisation de la Messe de Saint-Hubert à la Cathédrale de Strasbourg: 1000€.
- SLC Haguenau/Wissembourg pour l'organisation de leur messe de Saint-Hubert: 300€.

10. Dédommagements à la FDC 67

• **Prise en charge des dégâts au sol du Cyné'Tir** par les tireurs responsables: les membres du CA valident à l'unanimité que le tireur devra payer 100€ par impact au sol, selon le règlement affiché depuis la rénovation du sol en mai 2017.

• **Inscription à la préparation du permis de chasser:**

- Une caution de 100€ sera mise en place à l'inscription, en plus des frais d'inscription, afin de lutter contre l'absentéisme en hausse ces derniers temps, celle-ci sera restituée à l'issue de l'examen final.
- De plus, afin de mettre à l'honneur les lauréats du permis de chasser ayant obtenu 31/31 à l'examen dans le Bas-Rhin, la FDC 67 offrira les frais d'inscription au permis de chasser (100€) et la validation nationale pour l'année en cours durant toute l'année 2018 (offre première validation post-examen: 68,94€).

11. Réseau Lynx – territoire du Parc Régional des Vosges du Nord: chasseurs correspondants à définir

Dans le cadre d'un programme européen de réintroduction du lynx dans les forêts du Palatinat auquel le Parc naturel régional des Vosges du Nord est associé, les informations sur le Parlement transfrontalier du lynx 2018 ont été transmises aux membres du CA.

De plus, un projet de courrier co-signé de la FDC 67, FDC 57 et PNR des Vosges du Nord est en cours de rédaction par le PNR afin de proposer aux chasseurs volontaires la constitution d'un groupe de travail lynx-

chasse dont les membres feraient l'objet d'une diffusion prioritaire des informations sur le statut de l'espèce, d'une formation courte à l'écologie du lynx et à la reconnaissance de ses indices de présence, d'un statut de «partenaire privilégié» permettant de les impliquer dans les actions de communication et la concertation locale et bénéficieraient d'outils tels que des formations et/ou des voyages d'étude sur l'écologie de l'espèce.

12. Etude tarifaire téléphonie FDC 67

Les membres du CA valident à l'unanimité l'offre de SFR business.

13. Divers

- Date et lieu de l'exposition annuelle des trophées de cerfs et de daims 2018 : 26/02 au 05/03, lieu à définir.

- Date et lieu de l'Assemblée Générale 2018: le samedi 28 avril 2018 à Geudertheim.

- Hygiène de la venaison : une acquisition de portique d'éviscération verticale a été validée pour le territoire école du Herrenwald et les formations dispensées à la FDC 67.

- Afin de conforter sa collection pédagogique, la FDC 67 recherche des spécimens naturalisés adultes en excellent état (1 san-

glier, 1 chevreuil, 1 cerf) dans le cadre de l'Education à la Nature: en cas d'absence de proposition, les membres du CA donnent pouvoir au Président de valider la naturalisation de pièces prélevées par la chasse. La restauration des spécimens abîmés a été validée, de même que celle du loup.

- Alette SCHAEFFER et Christian MULLER ont fait une restitution orale de la dernière rencontre avec les chasseurs allemands de l'AINC, avec notamment un point de vigilance sur la Peste Porcine Africaine en évolution en Allemagne.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 23h20. ■

Procès-verbal du Conseil d'Administration (CA)

de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin du 15 février 2018 à 19h à Geudertheim

Membres du Bureau présents

Gérard LANG (Président), Michel GEWINNER (1^{er} Vice-Président), Charles KLEIBER (2nd Vice-Président), Marc SCHIRER (Secrétaire), Alette SCHAEFFER (Trésorière), Hubert BURLET (Trésorier-Adjoint).

Administrateurs présents

Patrick CAUSSADE, Gérard de GAIL, Henri KASTENDEUCH, Christian MULLER, Frédéric OBRY, Pierre-Thomas SCHMITT, Bernard SCHNITZLER, Roland SCHOEFFLER.

Absents excusés

Michel PAX (Administrateur, pouvoir à Gérard LANG).

Participante

Estelle GLATTARD (Directrice).

1. Approbation du compte-rendu du CA du 17/10/2017

Le compte-rendu du Conseil d'Administration (CA) du 17 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Nouveaux statuts de FDC (Arrêté ministériel du 01/02/2018)

Les nouveaux statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs sont présentés en détail, ceux-ci seront à adopter en AG avant le 30/06/2018. Les modifications apportées au Règlement Intérieur de la FDC 67 datant de 2003 sont approuvées à l'unanimité. Le terme des mandats en cours est fixé à l'année 2022

3. Préparation de l'AG du 28/04/2018

L'organisation et le déroulement prévisionnel de l'AG du 28/04/2018, les formulaires de vote, le rétroplanning, la date du prochain CA (19 avril 2018) sont approuvés à l'unanimité.

4. Proposition de médailles

- M. Jean-Claude GLOECKLER : Argent (Christian MULLER)
- M. Hubert DERIGNY : Argent (Frédéric

OBRY)

- M. Etienne ERNST: Bronze (Charles KLEIBER)

5. Budget prévisionnel 2018/2019

Le budget prévisionnel 2018/2019 est adopté à l'unanimité.

6. Examen des procès-verbaux : dispositions à prendre

Affaire R.L. et L.B. : la FDC se constituera partie civile en cas de poursuites.

7. Proposition de modifications du SDGC par la Commission Petit Gibier

Une présentation des modifications proposées par la Commission Petit Gibier pour le renouvellement du SDGC a été faite concernant la partie Petit Gibier, elle est adoptée à l'unanimité.

8. Proposition d'agrainage à transmettre à l'amont forestier pour le 23/02/2018

Les membres du CA ont décidé à l'unanimité de demander le maintien de l'agrainage appât à poste fixe dans les conditions actuelles du SDGC pendant toute l'année, ainsi que l'extension de l'agrainage de dissuasion pendant toute l'année comme en Moselle. Un courrier préalable à la réunion du 23/02/2018 sera envoyé dans ce sens le 16/02/2018.

9. Création d'une Commission Communication

Les membres du CA approuvent à l'unanimité la création d'une Commission Communication de la FDC 67, qui sera en charge du suivi des projets suivants : mise en place d'un nouveau site internet www.fdc67.fr courant 2018, coordination du magazine fédéral Infos'Chasse 67, mise en place d'une newsletter mensuelle ou bimestrielle, création de supports de communication (Roll-up), création d'un livret 2018/2019 pour les nouveaux chasseurs, activités sur les réseaux sociaux, communication sur la venaison (gastronomie). Une demande d'appel à candidature pour

renouveler le poste de Journaliste-Rédacteur d'Infos'Chasse 67 a également été demandée par les membres du CA.

10. Renouvellement des matériels

- Les membres du CA acceptent à l'unanimité l'offre actualisée de SFR Business.

- Les membres du CA acceptent à l'unanimité l'arrêt du contrat en cours avec Soludoc Concessionnaire XEROX (contrat location et maintenance de 5 ans arrivant à terme le 31/10/2018, préavis de 3 mois), et acceptent de changer de prestataire de copieur numérique avec une négociation commerciale devant être finalisée par la Directrice.

- En complément de la validation faite lors du CA du 27/06/2017 pour le remplacement de 2 véhicules de service, une demande de validation sera faite en CA par email, après transmission préalable d'offres actualisées et du récapitulatif des dépenses des 5 dernières années

11. Subventions

L'arrêté et l'approbation du bilan clos au 30/06/2017 sont approuvés à l'unanimité.

12. Divers

- Autorisation d'équipement de 2 modérateurs de son pour 2 armes du Cyné'Tir appartenant à la FDC 67 (modèles différents).

- En raison de l'évolution 2018 des taux de remboursement des frais de repas, la prise en charge est revalorisée à 9,10€ pour les frais de repas sans justificatif lors d'un déplacement professionnel des salariés FDC 67, et la part employeur du Ticket Restaurant passe à 5,43€ pour une valeur nominale inchangée.

- Territoire-école du Herrenwald: une proposition de mise en place des barrières métalliques pivotantes avec cadenas est en cours, une étude tarifaire sera faite prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22h52. ■

Petites annonces

Chien

■ Propose un braque allemand mâle pour une saillie, LOF mais pas confirmé – Tél. 06 22 87 10 29

Divers

■ Vends Land Rover Defender 90 Station Wagon 7CV Diesel Boite de vitesse manuelle. 3 portes 4 places. Vert foncé métal 1^{ère} main. 33 800 km avec treuil et nombreuses options. Mis en service : 9/06/2015. Etat impeccable (Jamais tout terrain) Tél. 06 88 78 98 07 (Doubs 25)

■ Vends 3 têtes de brocards, 1 tête de sanglier et 1 renard naturalisés (qualité assurée). Prix à débattre Tél. 06 79 64 32 68

■ La Chasse en Alsace n° de 1997 à 2016 à céder Tél. 03 88 62 09 30

Gardes - Traqueurs

■ Recherchons une équipe de 2-3 traqueurs avec chiens pour la saison 2018/19 lots du Massif du Donon riches en cervidés et sangliers (côté 88 – Lots 630 ha et 997 ha) – Tél. 06 95 94 48 78 et 06 71 59 73 32

■ Recherche jeune garde-chasse pour territoire de 1000 ha, dont 800 ha de plaine et 250 ha de forêt, secteur Alsace du Nord – entre Haguenau et Pfaffenhoffen. Vous êtes motivé par cette fonction et passionné par la nature et bricoleur, vous serez accompagné par un garde expérimenté dans les premières saisons – Tél. 06 76 43 06 69

Armes/optiques

■ Vends carabine à répétition Cal 7x64 R avec montage + lunette - prix 600€. Fusil mixte BRNO Rifles Cal 5,6x50R MAG avec montage + lunette - prix 500€. Vends fusil Dam ancien Cal 16. 67,5 juxtaposé prix 700€ - Tél. 06 31 69 62 09

■ Carabine système Mauser 98, cal. 7x64, canon en excellent état n'ayant tiré 1 dizaine de balles, la détente a été préparée par un armurier afin d'être nette après la bossette. Système de visée compl. original et breveté Koetz disponible, pièce de collection très rare! 500€. Arme cédée selon législation en vigueur - Tél. 06 10 86 29 99

■ Vends fusil superposé BROWNING B25 Cal. 12/12/70 très bon état – 2 000€ + Drilling Hubertus SUHL 7x65R - 16/16/70 équipé d'une lunette en montage à crochet ZEISS Diavari 1,5-6x42 – 2 500€ Tél. 06 64 05 98 56

■ Vends BENELLI superposé 828 U cal. 12. Etat neuf. Prix : 2 000€ - Tél. 06 81 98 98 48

■ Vends express Merkel juxtaposé calibre 8.57 JRS type 141. Très bon état. Prix: 3 500€ Tél. 06 18 13 04 11

■ Vends carabine à verrou tikka cal.300 winch chargeur, bretelles, lunette de tir 4X36 EAW très bon état affût prix : 900€ + fusil de chasse juxta Baikal cal 12 très bon état Prix: 300€ - Tél. 06 82 01 51 61

■ Vends carabine Mauser Stutzen cal. 8x64S, Prix: 800€ + carabine Voere cal. 22LR, Prix: 300€ Tél. 06 85 30 69 18

■ Chasseur achète armes anciennes (Cat. 2 – avant 1900), fusils, pistolets, sabres, baïonnettes, casques, uniformes et décorations – Tél. 06 82 86 97 85

■ Vends lunette Méopta RI.3-12 x 56 RD. Réticule 4 lumineux. Très bon état. Prix: 500€ Tél. 06 89 22 04 07

■ Vends 3 boîtes (3x20) de balles Sellier Belot calibre 8x64 S 12,7 g - 196 grs. Prix : 110€ Tél. 06 85 52 96 15

■ Vends carabine 9,3x64 MAUSER 66 mod. Luxe, Zeiss 2,5-10-52. Prix: 3 500€ + mixte Krieghoff teck mod. Luxe 7x65, 16/70 Zeiss variable. Prix:

2 500€ et fusil cal. 16 MERKEL 202 à platine. Prix: 3 000€ - Tél. 06 10 02 58 63

■ Vends carabine Winchester Noire 270 WSM avec lunette Meopta 3-12x56 point rouge + munitions. Visible dépôt vente Armurerie Haguenau (nouvelle réglementation). Prix: 1750€ - Tél. 03 88 90 11 12 ou 06 71 53 88 66

■ Vends mallette munitions cartouches cal. 12 du n° 2 au n° 8, plus 2 boîtes de Brennekes, moitié prix, soit: 100€ - Tél. 06 79 64 32 68

Chasse

■ Cherche part ou reprise de bail petit gibier. Secteur Centre Alsace – Tél. 06 72 50 93 49

■ Groupe amis chasseurs, éthique Alsace, cherche parts, affûts, pirsch, battues, au sein Sté de Chasse Gd Gibier Vallée de la Bruche. Ambiance conviviale recherchée - Tél. 06 32 60 92 50

■ Part de chasse battue dans la Vallée de la Bruche territoire de 1850 ha, cervidés, chevreuils, cerfs, sangliers 6 samedis. Frais de traque et repas au chalet inclus. Contact par sms ou Tél. 06 49 80 43 01

■ Chasse 600 ha sud de Strasbourg chercher partenaires sérieux avec esprit d'équipe. Chevreuils, sangliers, faisans, lièvres, canards (étang). Bonne ambiance dans le respect de la chasse alsacienne Tél. 06 10 19 42 43

■ Vous voulez chasser dans le massif du Donon côté 88 dans lot de chasse riche en cervidés et sangliers, rejoignez un groupe d'amis prêt à vous accueillir. Demi-part : affût sanglier et battues. Part complète Tél. 06 95 94 48 78 et 06 71 59 73 32

■ Lot de chasse 300 ha (500 ha environs en topo), proche La Petite Pierre recherchons un partenaire pour compléter petite équipe de quatre. Priorité à la convivialité au partage et au plaisir de chasser ensemble. Abri de chasse et chambre froide Tél. 07 81 21 21 67

■ Chasse (1200 ha) Massif du Champ du Feu, cherche un partenaire supplémentaire. Grande éthique de chasse. Cervidés, sangliers, Chevreuils. Approche, Affût, Battue. Chalet, chambre froide Tél. 06 62 57 48 89

■ Chasse 1200 ha sur La Petite Pierre, recherche partenaires sérieux avec éthique et esprit d'équipe sur territoire aménagé riche en cervidés, sangliers, chevreuils pour chasse à l'affût et battues. A disposition chambre froide et cabane de chasse, ambiance conviviale – Tél. 06 79 65 17 86

■ Recherchons 1 ou 2 partenaires pour compléter équipe conviviale et sérieuse forêt de Haguenau sur environ 850 ha. Part complète ou battue possible Tél. 06 13 49 25 25

■ Chasse de 2 000 ha 10 mn de Mutzig, recherche 1 partenaire et 2 parts de battue sérieux avec esprit d'équipe. Cerfs, chevreuils, sangliers, canards. Nombreux miradors, étang de pêche, chambre froide et refuge confortable. Bonne ambiance dans le respect de la chasse alsacienne – Tél. 06 85 40 56 78 en soirée

■ Cherche 1 partenaire, dans secteur de Haguenau. Avec cours d'eau sur 3 km, 1300 ha dont 250 ha de forêt, gibier abondant : canards, lièvres, faisans, chevreuils et sangliers. Vous avez des valeurs tels que l'esprit d'équipe, une éthique de chasse et aimez la convivialité - Tél. 06 16 09 35 99

■ Cherche 1 partenaire sur territoire 1200 ha dont 400 ha forêts, bosquets, taillis, cours d'eau, chevreuils, sangliers, canards, faisans, lièvres. Ethique de chasse/Esprit d'équipe indispensables. Centre Alsace Tél. 06 11 18 00 72

■ Chasse 1400 ha Vosges du Nord sangliers, chevreuils, cervidés. Ambiance conviviale, garderie, abri de chasse, 10 battues/saison. Cherche 1 partenaire Tél. 07 71 66 00 65 le WE ou après 20h.

Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

Juin 2018

1 juin	04h31	à	22h22
5 juin	04h29	à	22h26
10 juin	04h27	à	22h30
15 juin	04h26	à	22h32
20 juin	04h26	à	22h34
25 juin	04h27	à	22h35

● 16 juin ● 30 juin

Juillet 2018

1 juil.	04h30	à	22h34
5 juil.	04h33	à	22h33
10 juil.	04h37	à	22h30
15 juil.	04h42	à	22h26
20 juil.	04h48	à	22h21
25 juil.	04h54	à	22h16

● 15 juil. ● 29 Juil.

Août 2018

1 août	05h03	à	22h06
5 août	05h08	à	22h00
10 août	05h15	à	21h52
15 août	05h22	à	21h43
20 août	05h29	à	21h34
25 août	05h36	à	21h25

● 15 août ● 29 août

■ Cherche partenaire pour battues (4 WE de 2 jours soit 8 journées de chasse) territoire de 800 ha en forêt domaniale près de Niederbronn. Pour conditions me contacter au 07 70 21 45 04

■ Suite décès cherche partenaires pour chasse 500 ha forêt Vosges du Nord secteur Saverne-La Petite Pierre, cerfs, chevreuils, sangliers. Chambre froide sur place, chalet bien équipé Tél. 06 86 55 18 79 ou 06 22 56 78 79

■ Chasse de 820 ha riche en cerfs, chevreuils et sangliers sur Pierre-Percée (54) recherche 2 partenaires. Pirsch, affût, 10 week-end de battues. Chalet de chasse, gîte, hôtel – Tél. 06 18 76 66 34



marc Meisberger

Armurier

03 88 32 03 94 (sur RDV)

23 rue des Hallebardes (entrée 18 rue du Sanglier) - 67000 Strasbourg

Retrouvez-nous très prochainement sur www.meisberger.fr

- Armes
- Lunettes
- Munitions
- SAV



ACCIDENT OU MALADIE VOTRE ANIMAL DE COMPAGNIE A BESOIN DE SOINS⁽¹⁾



À PARTIR DE⁽²⁾ **5,90 €** PAR MOIS
NOUS COUVRONS LES FRAIS VÉTÉRINAIRES.

Crédit  Mutuel

(1) Souscription possible pour les animaux de plus de 3 mois et moins de 8 ans sous réserve d'acceptation médicale. (2) Voir conditions auprès de votre conseiller du Crédit Mutuel. Contrats d'assurances souscrits auprès d'ACM IARD SA – Société anonyme au capital de 194 535 776 euros 352 406 748 RCS STRASBOURG – Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social : 34 rue du Wacken, Strasbourg.

36, Impasse de la gare - 67640 LIPSHEIM - Tél. : 03 88 68 16 96
info@armurerie-buffenoir.fr - www.armurerie-buffenoir.fr



STAND DE TIR DE 100 M
sur place pour le réglage de vos armes
sans rendez-vous durant les heures
d'ouverture.



page volontairement imprimée dans ce sens

**DEPOT VENTE
UN MOYEN EFFICACE
DE VENDRE SON ARME
ARMES NEUVES**

**RÉPARATION
& FABRICATION
UN SAVOIR-FAIRE RECONNU
MONTAGE
CROCHET
UNE SPECIALITE
DE LA MAISON**

JUN 2018

Buffenoir

ARMURERIE